



RAPPORT ANNUEL

À LA
RENCONTRE
DE NOS **EXPERTS**



Cliquez & naviguez

facilement à travers le rapport annuel grâce au menu interactif situé ce-dessus*

* le sommaire est cliquable également

SOMMAIRE

3 ÉDITO

4 PARTIE 1 : LA SOCIÉTÉ SPAQUE

5 La SPAQUE

6 La gouvernance

8 Le rapport de rémunération 2023

13 PARTIE 2 : LES DÉCHARGES

14 Rappel PRW 122

15 Réhabilitation des décharges : suivi

16 PFAS et Surveillance environnementale

17 PARTIE 3 : UN PÔLE D'EXPERTISES

18 Introduction

18 L'Inventaire

20 La Gestion des eaux

21 Les polluants non normés

22 Focus sur l'outil S-RISK

23 PARTIE 4 : ACTIVITÉS 2023

24 Les chantiers de réhabilitation

26 PRW 143 et FEDER : premières investigations de sols

28 Inondations de juillet 2021 : vers la clôture des opérations

29 Recherche et développement

30 Constitution d'une réserve foncière

31 2023 en chiffres

32 PARTIE 5 : COMPTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

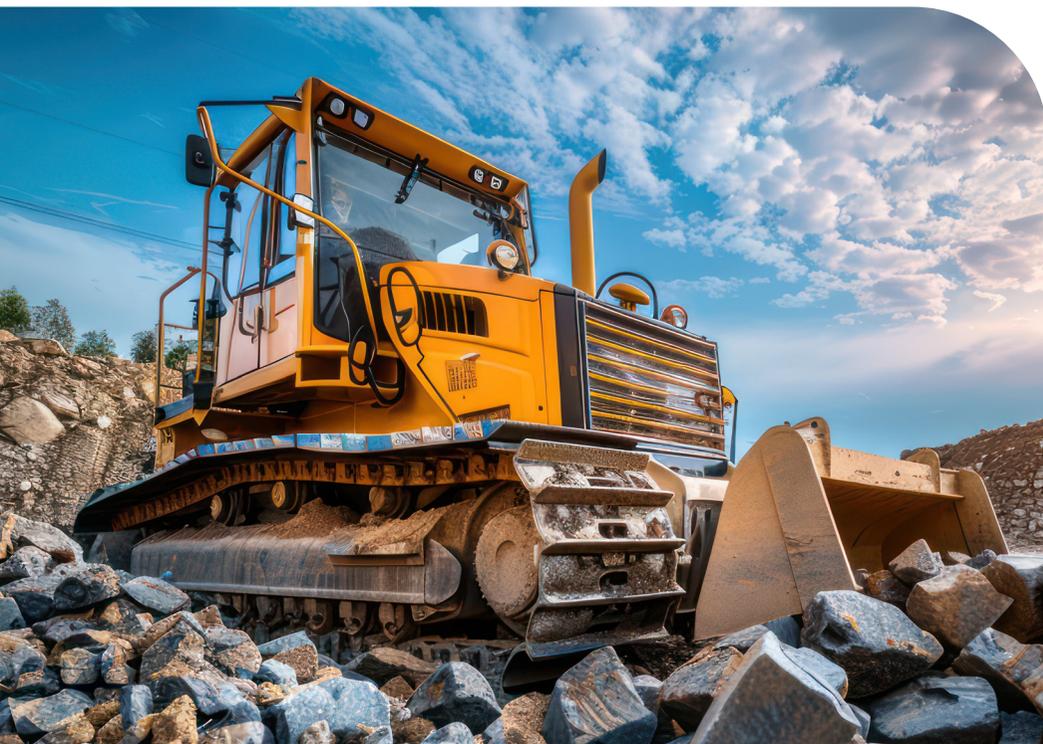
33 Les partenariats

34 Les comptes annuels

38 Bilan social

42 Rapport de gestion 2023

45 Les certifications



ÉDITO

LE MOT DE NOTRE PRÉSIDENTE ET DE NOTRE VICE-PRÉSIDENT

La SPAQUE, c'est un peu plus de 30 ans d'activités, près de 100 sites (friches et décharges) réhabilités, plus de 1.000 hectares rendus à l'économie directe et indirecte. Ces chiffres, ces belles statistiques, nous les devons principalement à l'expertise de nos équipes, à leurs connaissances, à la qualité de leur travail.

Cette année, nous avons choisi de mettre en lumière des métiers parfois méconnus, complexes mais ô combien essentiels. Ces différents métiers de la SPAQUE visent à illustrer l'étendue et la complétude de son expertise en matière de sols pollués. Parce que c'est souvent l'expert qui en parle le mieux, nous avons donné la parole à certains de nos collègues afin de mieux comprendre leurs activités. Au fil des pages de ce rapport annuel 2023, vous découvrirez par exemple ce qu'est le logiciel S-Risk et ce qu'est un polluant non normé. Vous en apprendrez plus sur notre activité d'inventaire, sur notre mission de constitution d'une réserve foncière et sur nos actions en matière de gestion des eaux souterraines.

2023 est également marqué par une activité intense en matière de dépollution : le démarrage des travaux de réhabilitation sur deux décharges prioritaires et les premières études sur deux autres, dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie (PRW). Mais aussi les premières investigations de sols sur les friches industrielles dans le cadre tant du PRW que de la nouvelle programmation FEDER 2021-2027. Enfin, le début des travaux d'assainissement sur le vaste site d'AMS Nord à Charleroi, où sera érigé dans quelques années un nouveau stade de football ; le lancement des travaux de déconstruction des

bâtiments (dont un bunker particulièrement récalcitrant) sur le site des Dames blanches à Namur, où sera créé un parc urbain ; la poursuite de la réhabilitation du site Vieille-Montagne à Grâce-Hollogne qui permettra, à terme, de développer commerces et logements sur près de 24 hectares.

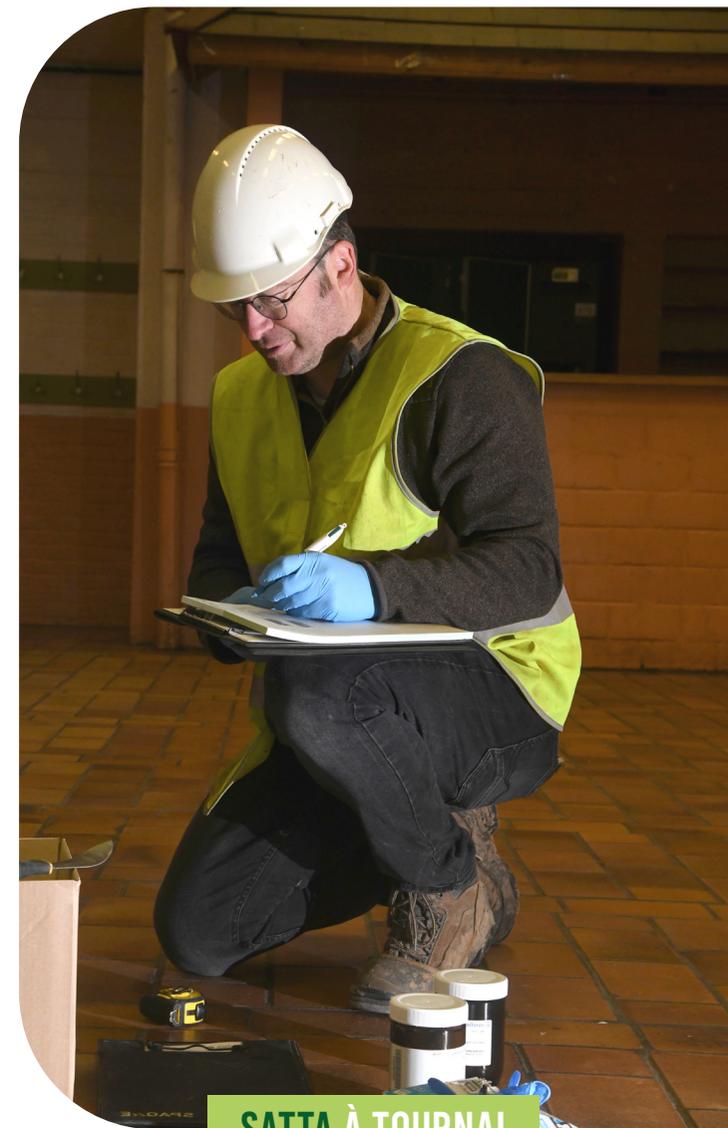
Vous le comprendrez, les prochaines années de la SPAQUE et de ses experts seront intensément remplies de missions et de projets parfois très diversifiés. Gestion des sols pollués, prospections, partenariats public-privé, développement durable, veille scientifique, accompagnement d'opérateurs (comme les pouvoirs locaux, entre autres)... tant de défis nous attendent. C'est avec impatience et détermination que nous les accueillons : grâce aux multiples talents qui composent aujourd'hui la SPAQUE et à des partenariats ciblés avec d'autres acteurs de terrain, nous confirmerons une fois encore notre statut de pôle d'excellence régional en matière de sols pollués et, plus globalement, de la qualité de vie environnementale de la Wallonie.

Marie-Kristine VANBOCKESTAL

Présidente du Conseil d'administration

Dorian KEMPENEERS

Vice-Président du Conseil d'administration



SATTA À TOURNAI



LA SOCIÉTÉ SPAQUE

PARTIE 1



Au service de la Wallonie, de son environnement, de son économie et de la gestion de son territoire, **la SPAQUE** est un opérateur public multitâche spécialisé dans l'assainissement des sols pollués.

Les quelque 80 collaboratrices et collaborateurs de **la SPAQUE** sont répartis dans les trois grands départements formant l'entreprise : la Stratégie opérationnelle, les Opérations et les Fonctions de support.

Pour consulter nos organigrammes :

Découvrez l'équipe



Cliquez





LA GOUVERNANCE

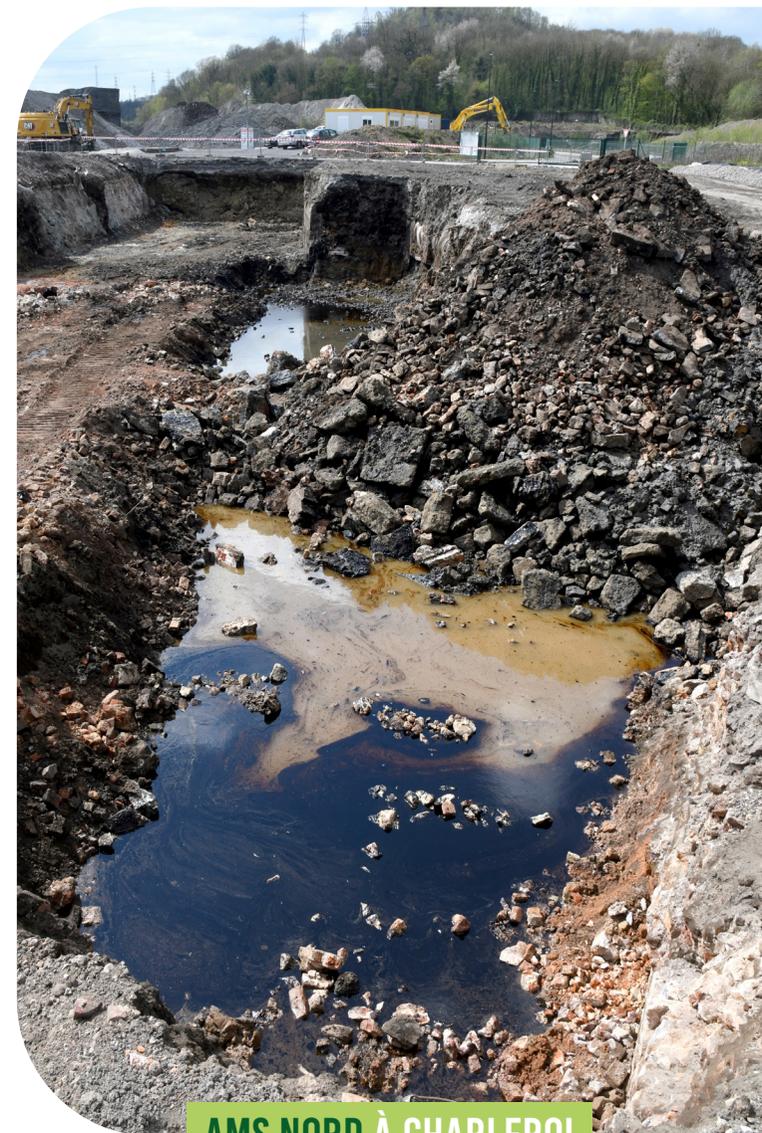
Au regard des recommandations émises par l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Union européenne, l'État belge, ainsi que dans le Code belge de gouvernance d'entreprise, la **SPAQUE** a adopté une Charte de gouvernance.

La **SPAQUE** est soumise à une obligation de large information et de compte-rendu de ses activités au public en général. Elle est soumise aux décrets du 12 février 2004 relatifs aux administrateurs publics et au contrat de gestion, et aux obligations d'information.

Les principaux outils du modèle de gouvernance de la SPAQUE sont les suivants :

- Un Conseil d'administration qui définit la politique et la stratégie générales, et supervise la gestion opérationnelle.
- Un Bureau exécutif composé du Président et du Vice-Président. Le Directeur général et les Directeurs participent au Bureau exécutif en qualité d'invité.
- Un Comité d'audit notamment chargé des missions suivantes :
 1. le suivi de la préparation du budget de la société ;
 2. le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
 3. le suivi du contrôle interne et de gestion des risques de la société ;
 4. l'examen préalable des comptes annuels ;
 5. le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés.

- Un Comité de rémunération notamment chargé des missions suivantes :
 1. formuler des propositions sur la politique de rémunération des administrateurs, du Directeur général, des membres du Comité de direction et des mandataires et éventuels chargés de mission et préparer un rapport de rémunération qui sera inséré par le Conseil d'administration dans une déclaration de gouvernance ;
 2. examiner et formuler des propositions sur la politique globale de gestion des ressources humaines ;
 3. examiner l'ensemble des frais exposés par les membres du Comité de direction.
- Un Comité de direction au sein duquel le Directeur général assure la gestion journalière de l'entreprise et est appuyé par les directeurs de départements. Il encadre et prépare le travail du Conseil d'administration.
- Un Comité d'orientation composé de représentants des organisations syndicales.



AMS NORD À CHARLEROI

Dans le cadre de la bonne gouvernance, une structure organisationnelle a été mise en place reposant sur trois directions : Support, Opérationnel et Stratégie. Chacun des directeurs de ces directions est membre du Comité de direction aux côtés du Directeur général.

Depuis 2020, un Comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT) est mis en place ainsi qu'une délégation syndicale.

Par ailleurs, la SPAQUE remplit ses obligations d'information notamment via la diffusion d'un Rapport d'évaluation annuel, d'un Rapport d'activités annuel, la mise à jour d'un site web, une présence sur les réseaux sociaux, des communiqués de presse et la publication de nombreux documents sur ses activités et réalisations.

Gouvernance et composition du CA



Cliquez



AMS NORD À CHARLEROI



LE RAPPORT DE RÉNUMÉRATION 2023

A. Informations relatives aux mandats et rémunérations

1. Informations relatives aux mandats et rémunérations

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres	Titre	Date de désignation	Fin du mandat	Rémunération brute annuelle
SARETTO Valérie	Présidente	13/07/2018	AGE 2024	26 772,00 €
JEURISSEN Isabelle	Vice-Présidente	01/01/2019	AGE 2024	0,00 €
CHARLIER Véronique	Administrateur	13/07/2018	27/01/2023	150,00 €
DEMARET Géraldine	Administrateur	13/07/2018	AGE 2024	450,00 €
POURTOIS Maxime	Administrateur	13/07/2018	AGE 2024	750,00 €
SERUSIAUX Emmanuel	Administrateur	13/07/2018	AGE 2024	600,00 €
URBAIN Vincent	Administrateur	13/07/2018	AGE 2024	0,00 €
VANBOCKESTAL Marie-Kristine	Administrateur	13/07/2018	AGE 2024	0,00 €



COMMENTAIRE :

En 2023, six séances du Conseil d'administration ont été organisées et tenues par vidéo-conférence.

Par courrier du 27 janvier 2023 adressé à Madame la Ministre Céline Tellier, Madame Véronique Charlier, administratrice, a remis sa démission, avec effet à la date du courrier.

COMITÉ D'AUDIT

Membres	Titre	Date de désignation	Fin du mandat	Rémunération brute annuelle
DEMARET Géraldine	Présidente	19/10/2018	AGE 2024	450,00 €
URBAIN Vincent	Membre	19/10/2018	AGE 2024	0 €



COMMENTAIRE :

En 2023, six séances du Comité d'audit ont été tenues.

Les six réunions ont été organisées en vidéo-conférence.

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Membres	Titre	Date de désignation	Fin du mandat	Rémunération brute annuelle
CHARLIER Véronique	Présidente	19/10/2018	27 janvier 2023	N-A
VANBOCKESTAL Marie-Kristine	Membre	19/10/2018	AGE 2024	N-A
SERUSIAUX Emmanuel	Membre	19/10/2018	AGE 2024	N-A



COMMENTAIRE :

En 2023, deux séances du Comité de rémunération ont été tenues.

Les deux réunions ont été organisées en vidéo-conférence.

2. Règles générales relatives à la rémunération des administrateurs publics

Le Conseil d'Administration a été désigné le 13 juillet 2018 et installé le 19 juillet 2018.

Il a décidé de maintenir inchangée la politique de rémunération des Président, Vice-Président et administrateurs, à savoir un traitement mensuel brut de 2.231€ pour la Présidente et de 1.487€ pour la Vice-présidente (montants au 31 décembre 2019, non indexés depuis plusieurs années) et un jeton de présence de 150 € brut par séance pour les administrateurs.

Conformément aux prescriptions du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public, Madame Isabelle JEURISSEN n'a pas perçu de traitement mensuel et Madame Marie-Kristine VANBOCKESTAL et Monsieur Vincent URBAIN n'ont pas perçu de jetons de présence. Enfin, aucun jeton de présence n'a été attribué pour les réunions du Comité de rémunération et un maximum de trois jetons de présence ont été attribués pour les réunions du Comité d'audit.

3. Informations relatives aux mandats dérivés

Nom et prénom	Liste des mandats dérivés	Rémunération annuelle brute	Rémunération reversée à l'organisme
SARETTO Valérie	GEPART	0 €	N-A
JEURISSEN Isabelle	GEPART	0 €	N-A

4. Informations relatives à la répartition des genres

Conseil d'Administration :
13/07/2018 – AGO 2024

	Femmes	Hommes	Total
Membres de l'organe de gestion	5	4	9
- Dont administrateurs publics	5	4	9
- Dont administrateurs non publics	0	0	0



COMMENTAIRE :

Deux démissions ont été enregistrées respectivement en décembre 2022 (Monsieur Laurent ZECCHINI) et janvier 2023 (Madame Véronique CHARLIER), ce qui porte les chiffres repris ci-dessus, pour l'année 2023, à 7 membres de l'organe de gestion sous statut d'administrateur public, dont 4 femmes et 3 hommes.



COMMENTAIRE :

Madame Valérie SARETTO et Madame Isabelle JEURISSEN ont été nommées administratrices de la S.A. GEPART, filiale à 100% de la S.A. SPAQUE, le 24 mai 2019. Leur mandat, venu à échéance en 2022, a été renouvelé pour une durée de cinq ans par l'assemblée générale ordinaire de la S.A. GEPART qui s'est tenue le 20 mai 2022.

Lors du Conseil d'administration de la S.A. GEPART du 21 juin 2019, Madame Valérie SARETTO a été désignée Présidente et Madame Isabelle JEURISSEN Vice-Présidente.

B. Informations relatives aux gestionnaires

1. Informations relatives à la relation de travail

Nom et prénom	Titre	Nature de la relation de travail	Si contrat : - Type de contrat - Date de signature - Date d'entrée en fonction
ROBE Jean-François	Directeur général	Mandat	Désignation par le Gouvernement le 14.02.2019 – Entrée en fonction le 01.05.2019

2. Informations relatives à la rémunération

2023	Jean-François ROBE
Rémunération annuelle brute de base, y compris ONSS	N-A
Plan de pension complémentaire (vie, décès)	N-A
Autres composantes de la rémunération	N-A
TOTAL Rémunération brute annuelle, y compris ONSS	N-A



COMMENTAIRE :

Le 14 février 2019, en application de l'article 39quindécies du décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets et de l'article 20 des statuts de la S.A. SPAQUE, Monsieur Jean-François ROBE a été nommé Directeur général de la S.A. SPAQUE par le Gouvernement wallon, au titre de membre du Comité de direction de la S.A. SOGÉPA.

Il est entré en fonction le 1^{er} mai 2019.

Le 28 mai 2019, le Comité de direction de la S.A. SPAQUE a délégué la gestion journalière de l'entreprise à Monsieur Jean-François ROBE, Directeur général, qui en est dès lors le seul gestionnaire.

Le mandat de gestionnaire de Monsieur Jean-François ROBE n'est pas rémunéré. Néanmoins, Monsieur Jean-François ROBE étant membre du Comité de direction de la S.A. SOGÉPA, il perçoit pour cette fonction une rémunération à charge de la SA SOGÉPA, qui est reprise dans le rapport de rémunération produit par cette dernière.

3. Informations relatives aux mandats dérivés

Nom et prénom	Liste des mandats dérivés	Rémunération annuelle brute	Rémunération reversée à l'organisme
ROBE Jean-François	GEPART	0 €	N-A
ROBE Jean-François	TRIAGE-LAVOIR DU CENTRE	0 €	N-A



COMMENTAIRE :

Monsieur Jean-François ROBE a été nommé administrateur de la S.A. Triage-Lavoir du Centre en date du 11 avril 2019 et administrateur de la S.A. GEPART le 29 avril 2019. La S.A. Triage-Lavoir du Centre a été dissoute et mise en liquidation en date du 19 octobre 2022.

C. Informations relatives aux commissaires du Gouvernement

1. Informations relatives à la rémunération

Nom et prénom	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
GRANVILLE Olivier	10/10/2019	N-A	750,00 €
VIAL Coralie	04/11/2019	N-A	750,00 €

2. Informations relatives à la participation aux réunions

Nom et prénom	Organe de gestion	Autre organe décisionnel	Autre organe préparatoire
GRANVILLE Olivier	5/6	N-A	N-A
VIAL Coralie	5/6	N-A	N-A



PROBELDHOM À FRAMERIES



LES DÉCHARGES

PARTIE 2



PRW 122
44.400.000 €

7 décharges

- Décharge de Limoy | Namur
- Décharge du Chêne à l'Image | Châtelet
- Décharge du Marais | Boussu
- Décharge d'Ormont | Tournai
- Crayère des Fonds de Morvau | Binche
- Basse Wavre | Wavre
- Carrière du Radar | Flobecq



DÉCHARGE DE LIMOY À NAMUR

INTERVIEW



L'ŒIL DE L'EXPERT
FRANÇOIS BOLLAND

GESTIONNAIRE TRAVAUX



Pour quelles raisons ces sept décharges ont-elles été désignées comme « prioritaires » ?

Ces sept décharges ont été identifiées comme prioritaires car elles impactent l'environnement et/ou la santé, et ce pour diverses raisons.

Elles présentent des risques environnementaux significatifs en raison de la nature des déchets qu'elles contiennent ou de leur proximité avec des zones sensibles tels que des cours d'eaux, des milieux naturels ou encore des habitats.

Ces décharges peuvent représenter une menace directe pour la santé, en particulier si elles émettent des gaz dans l'air ou le sous-sol en contact avec des zones sensibles et si elles contaminent les sources d'eau potable.

Ces décharges représentent des défis environnementaux importants.

La réhabilitation d'une décharge est une opération particulière. Contrairement aux friches industrielles, il n'y a pas d'excavation et d'évacuation des matériaux pollués de type « déchets ». Pourquoi ?

Les décharges contiennent souvent de grandes quantités de déchets accumulés sur de nombreuses années, voire des décennies. La réhabilitation d'une décharge est déjà une opération coûteuse en soi. L'excavation et l'évacuation de ces quantités massives de déchets augmenteraient considérablement les coûts, notamment en raison des dépenses liées à leur gestion, au transport, aux difficultés sur le plan logistique et à la mise en décharges des matériaux excavés, sans compter l'impact sur le bilan carbone.

De plus, les déchets présents dans les décharges peuvent être très diversifiés, allant des déchets ménagers aux déchets industriels. Certains de ces déchets peuvent être difficiles à identifier, à trier et à gérer de manière sûre.

Enfin, l'excavation et l'évacuation pourrait présenter un risque pour l'environnement et la santé en dispersant des substances polluantes dans l'environnement.

C'est également un travail sur le long terme : on parle bien souvent de la « post-gestion » d'une décharge. Qu'est-ce que cela signifie ?

La post-gestion d'une décharge fait référence à l'ensemble des activités et mesures mises en œuvre une fois que la décharge a cessé d'accepter de nouveaux déchets. Ces activités sont essentielles pour minimiser les impacts environnementaux et sanitaires à long terme associés à la décharge.

La post-gestion comprend donc les actions à long terme liées à la sécurisation du site, à la gestion des gaz issus de la décomposition des déchets, à la gestion des lixiviats, au suivi des tassements différentiels qui peuvent apparaître dans les déchets, etc., sans oublier la surveillance de la décharge.

La SPAQUE a été créée, à l'origine, pour répondre à la problématique des décharges. À cette époque, plusieurs d'entre elles ont été réhabilitées. Sept autres sont aujourd'hui prises en charge. En reste-t-il beaucoup d'autres en Wallonie ?

Grâce au travail de recherche réalisé par le service Inventaire et historique de la SPAQUE, nous pouvons affirmer que la Wallonie comptabilise pas moins de 1.200 sites connus, décharges et dépotoirs confondus. Sans compter qu'il y a peut-être, voire certainement, d'autres sites inconnus à ce jour et qui ne figurent dans aucun inventaire.



RÉHABILITATION DES DÉCHARGES : SUIVI

Dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie – Projet 122, la SPAQUE a été chargée par la Gouvernement wallon de réhabiliter sept décharges prioritaires. Dans le rapport annuel 2022, nous évoquons le lancement des premiers travaux de déboisement et d'études sur certaines de celles-ci.

En 2023, ces études se sont concrétisées puisque la SPAQUE a entamé les travaux de réhabilitation sur deux premières décharges.

La réhabilitation de la **décharge de Limoy**, à Namur, a débuté en février 2023. Cette ancienne sablière, comblée par des déchets entre 1986 et 1991, est impactée par diverses pollutions :

- les eaux souterraines sont contaminées en métaux lourds, huiles minérales, hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), benzène, solvants chlorés, composés azotés ;
- du biogaz, produit par la dégradation des déchets, est présent dans le sous-sol sableux.

La surface du massif de déchets est estimée à 1,5 ha et son volume à 186.000 m³, soit l'équivalent de 75 piscines olympiques.

Dans le cadre des travaux, une quinzaine de puits d'un mètre de diamètre vont être implantés au sein du massif de déchets. Chaque puits sera raccordé à un réseau hors-sol visant à récupérer le biogaz et à l'envoyer vers une unité de traitement, et sera équipé d'une pompe permettant de collecter les lixiviats accumulés dans le fond du massif (eaux qui se chargent en polluants en percolant au travers des déchets) et de les envoyer également vers une unité de traitement. Une barrière de protection constituée d'une vingtaine de puits de dégazage passifs sera également installée

au nord de la décharge afin d'intercepter toute migration potentielle de biogaz vers l'immeuble voisin.

Au total, 35 puits ont été forés sur l'ensemble du site, correspondant à 600 mètres de forage.

La réhabilitation de la **décharge du Chêne à l'Image**, à Châtelet, a quant à elle débuté en septembre 2023. Cette décharge de 2,1 hectares, située au cœur d'une zone boisée, a été exploitée entre 1960 et 1978. Un volume estimé à 182.000 m³ d'ordures ménagères, de déchets provenant de l'entretien de voiries et de déchets industriels y ont été déversés, contaminant les sols et les eaux de surface en périphérie du site.

Dans le cadre des travaux actuellement menés, la SPAQUE procède à l'excavation et l'évacuation des sédiments de mares pollués au nord de la décharge, à la réalisation de puits de pompage des lixiviats et à la réalisation d'un capping de surface (confinement du massif de déchets). Notons qu'une attention particulière a été apportée à la préservation de la faune locale. En effet, des chauves-souris ont pris l'habitude d'hiberner dans une grotte au sud de la décharge. Le respect de la période d'hibernation impose une interdiction de travaux bruyants à proximité de la grotte d'octobre à avril.

Les études se sont également poursuivies sur d'autres décharges. En janvier 2023, la SPAQUE a réalisé des études géophysiques sur la **décharge du Marais** à Boussu. Non-intrusives, ces études permettent de déceler, via différentes techniques dont l'envoi d'ondes électromagnétiques dans le sol, la présence de déchets, de les localiser et d'estimer leur volume. Des investigations complémentaires ont ensuite été menées afin de confirmer d'une part les résultats des études géophysiques et d'obtenir d'autre part des informations complémentaires sur la nature des déchets, la présence de lixiviat, etc.



DÉCHARGE D'ORMONT À TOURNAI

Enfin, après avoir procédé à des études géophysiques et à des fouilles en février 2023, la SPAQUE a réalisé en juillet des investigations complémentaires sur la **décharge d'Ormont** à Tournai, ciblées sur les terres de couverture et dans les eaux souterraines. Notons que le début des travaux de réhabilitation de cette décharge est prévu en septembre 2024.



PFAS ET SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE

Cela ne vous a certainement pas échappé, l'année 2023 a été marquée par la problématique des PFAS en Wallonie : suite à des analyses, il est apparu que l'eau de distribution de plusieurs communes wallonnes présentait des taux inquiétant de PFAS. Également connus sous le terme de « polluants éternels », les PFAS, ou alkyls perfluorés et polyfluorés, sont des substances chimiques très largement utilisées aujourd'hui dans notre quotidien. Elles sont extrêmement persistantes tant dans l'environnement que dans le corps humain, et peuvent notamment entraîner des problèmes de santé.

Au sein de la SPAQUE, voici déjà quelques années que nos experts du service de la Surveillance environnementale ont inclus ces substances dans leurs analyses de prélèvements.

Pour rappel, ce service, créé il y a près de 30 ans, permet d'assurer le suivi scientifique des sites pollués connus les plus problématiques. L'objectif est de suivre l'évolution de l'impact du site contaminé sur l'environnement, en particulier sur les eaux souterraines par lesquelles se propagent les polluants. Aujourd'hui, la surveillance environnementale gère une soixantaine de sites, dont de nombreuses décharges, sur lesquels des campagnes de prélèvements et des analyses sont régulièrement menées.

Des visites de terrain sont également effectuées afin de rendre compte de l'état des sites et de leur accessibilité, de la présence de dépôts sauvages, de l'état des infrastructures, des éventuelles détériorations de clôtures, des problèmes de salubrité ou de sécurité publique, etc.

Afin de répondre aux enjeux d'aujourd'hui, des ajustements sont régulièrement réalisés afin de prendre en compte le plus de composés polluants possibles, dont les tristement célèbres PFAS.

INTERVIEW



L'OEIL DE L'EXPERT
MARIE HEEREN

RESPONSABLE DU SERVICE DE
LA GESTION ENVIRONNEMENTALE



En quoi le service de Surveillance environnementale est-il un atout majeur pour la SPAQUE ?

Le suivi ciblé des sites pollués par la Surveillance environnementale permet d'appréhender au mieux l'évolution des polluants au sein des eaux souterraines mais également sur les sites producteurs de biogaz, typiquement les décharges d'ordures ménagères, de détecter et mesurer l'évolution de la dégradation des déchets. Les activités menées par la Surveillance environnementale via la réalisation de prélèvements et de contrôles périodiques constituent un élément clé du suivi des anciennes décharges pour lesquelles les informations historiques sont généralement limitées. Ce suivi au long court joue un atout majeur dans la priorisation des travaux à mener notamment au sein des anciennes décharges. C'est en effet grâce à ce type de suivi que la SPAQUE propose périodiquement des actions de réhabilitation sur des sites pour lesquels une mise en gestion contrôlée est nécessaire.

Depuis quelques temps, les PFAS ont été ajoutés dans les composés à analyser lors des campagnes de prélèvements. En quoi l'analyse et le prélèvement de ces substances sont-ils complexes ?

Les PFAS constituent une famille de polluants extrêmement complexes à appréhender tant d'un point de vue analytique que du point de vue du prélèvement. En effet, les PFAS représentent une famille de 4.000 à 10.000 substances dont seule

une partie est analysable à ce jour. De plus, vu leurs propriétés, ils ont été ou sont toujours utilisés dans bon nombre d'applications. L'intégration de l'analyse des PFAS au sein des campagnes de Surveillance environnementale a donc nécessité une adaptation des protocoles mis en œuvre pour les prélèvements et ce afin d'éviter les contaminations croisées lors des prélèvements. Dans ce cadre, différents protocoles ont été testés afin de définir une méthodologie permettant de limiter les risques de contaminations croisées tout en restant applicables sur le terrain au quotidien. De même, les équipes techniques de la SPAQUE, tous services confondus, appliquent une veille scientifique rigoureuse relative à cette famille de polluants pour lesquels les données et protocoles, qu'ils soient analytiques, méthodologiques, toxicologiques ou relatifs au traitement, évoluent de manière quasiment quotidienne.

Pourquoi les anciennes décharges sont-elles directement concernées par cette problématique ?

Les anciennes décharges sont la plupart du temps de réelles « boîtes noires » pour lesquelles peu d'informations sont disponibles quant à la nature des déchets qui ont été enfouis. De par leur large utilisation, leur persistance et leur facilité à se disperser dans les eaux souterraines, ces polluants sont malheureusement devenus des polluants incontournables du suivi appliqué par la Surveillance environnementale.



UN PÔLE D'EXPERTISES

PARTIE 3

INTRODUCTION

En un peu plus de 30 ans d'existence, la SPAQUE n'a cessé d'évoluer et de s'adapter aux défis de son époque. De nouveaux services ont été créés afin de répondre aux besoins d'aujourd'hui, d'autres se sont renforcés ou se sont réinventés afin de former un véritable « pôle » d'expertises. Ces services, ces activités, nous tentons de les mettre en lumière dans les pages de nos rapports annuels.

Cette année, nous avons choisi de mettre un coup de projecteur sur quatre activités parfois méconnues mais tellement essentielles : le service de l'Inventaire (à la base de tout projet), le service des Évaluations des risques sanitaires et environnementaux (au travers deux activités) et le service Hydrogéologie, hydrochimie et surveillance environnementale.



L'INVENTAIRE, LÀ OÙ TOUT COMMENCE

Au sein de la SPAQUE, le service de l'Inventaire est un incontournable. Présent depuis nos origines, ce service a pour mission d'enrichir la connaissance du territoire via l'inventariage de nouveaux sites pouvant présenter une pollution historique et l'actualisation des données de ceux déjà inventoriés. Une mission officiellement confiée par le Gouvernement wallon, point de départ de tout acte éventuel de réhabilitation.

Une méthodologie rigoureuse

L'inventaire d'un site repose sur méthodologie éprouvée : visite in situ, collecte et exploitation documentaire de sources de diverses natures, et, in fine, inscription dans la base de données SPAQUE : Walsols.

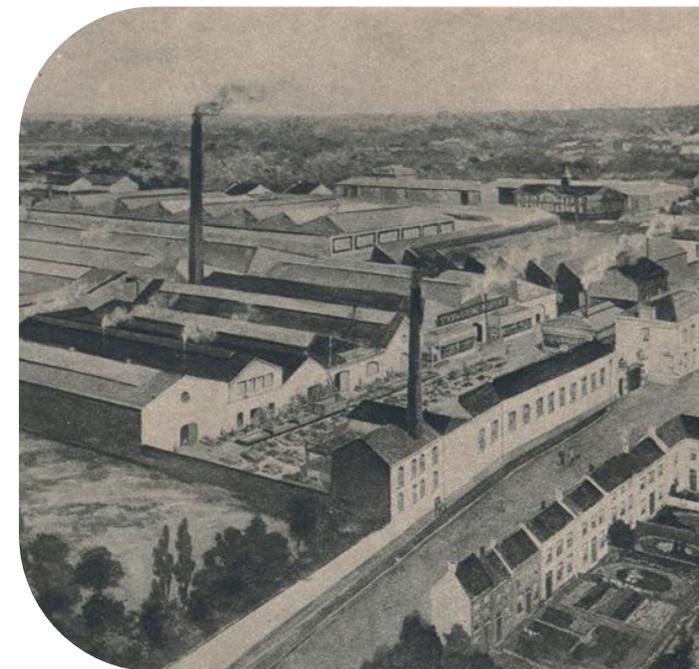
Aujourd'hui, plus de 6.000 sites ont été recensés et figurent dans cette base de données, soit une superficie cumulée de plus de 23.000 ha. Par « sites », on entend les friches industrielles (de toute taille), les anciennes décharges, les anciens dépotoirs, etc. Cette base de données est en constante évolution et est donc régulièrement actualisée : nouveaux sites, modifications d'occupation, changements des législations et des outils de traitement des données, etc.

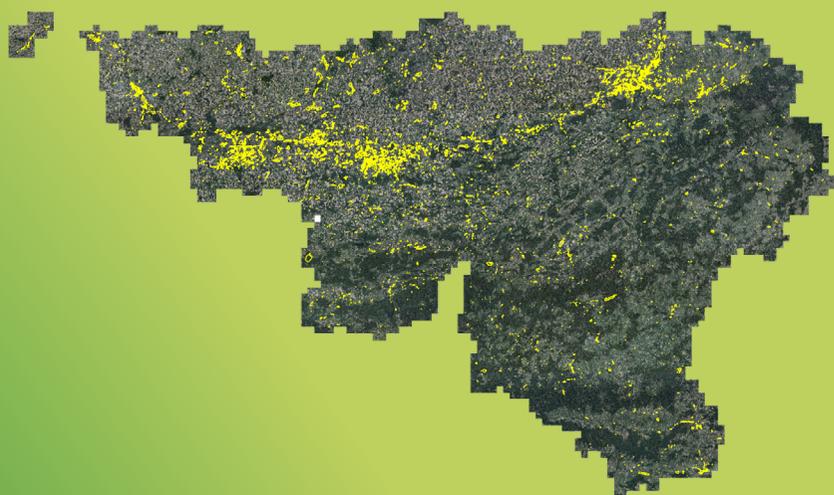
Alimentation de la BDES

Depuis quelques années, le service Inventaire de la SPAQUE travaille en étroite collaboration avec le Service public de Wallonie, notamment au travers de la Banque de données de l'état des sols wallons (BDES). Pour rappel, la BDES recense, pour chaque parcelle cadastrale, les données

disponibles liées à un état de pollution (passée ou présente) éventuel du sol, ainsi que les parcelles où s'exerce une activité présentant un risque pour les sols et nécessitant un permis d'environnement. Tous les citoyens ont accès à ces données. Régulièrement et après consolidation, c'est-à-dire lorsque toutes les informations nécessaires ont été récoltées, la SPAQUE verse donc toute une série de données dans la BDES. En 2023, pas moins de 2.015 sites ont été versés, représentant 23.938 parcelles cadastrales uniques, soit une superficie totale de 13.621,78 ha.

À noter qu'en vertu de la législation, le service Inventaire est tenu de répondre également à un grand nombre de demandes externes d'informations environnementales concernant l'état des sols en Wallonie, la majorité émanant de notaires et survenant dans le cas de la vente ou l'acquisition d'un bien immobilier mais aussi souvent des bureaux d'études.





**CARTE DE LOCALISATION
DES SITES INVENTORIÉS
PAR LA SPAQUE EN WALLONIE**

INTERVIEW



L'OEIL DE L'EXPERT PHILIPPE TOMSIN

**RESPONSABLE DU SERVICE
INVENTAIRE ET HISTORIQUE**



Le service Inventaire existe depuis plus de 25 ans. Au cours des dernières années, quelles ont été ses principales évolutions ?

Depuis 2018, la base de données de l'inventaire est particulièrement valorisée au travers de son versement partiel dans la BDES. La qualité des informations présentes dans Walsols (et conséquemment de celles versées par la SPAQUE dans la BDES) a été considérablement améliorée grâce aux vérifications qualitatives que la SPAQUE tient à réaliser préalablement aux versements.

Le lien entre la base de données et le géoportail a été renforcé. L'établissement d'une délimitation du site au stade de l'inventaire aussi rigoureuse que possible fait désormais partie des tâches ordinaires du service. Au moyen de l'outil Arcmap, celui-ci établit ces délimitations dans le géoportail de manière autonome.

Jadis mit au point par le service Inventaire, « l'outil de pilotage » des données d'inventariage (gestion des informations, principalement pour l'identification de sites répondant à certains critères) vit ses derniers moments. Son implémentation dans Walsols par les services TIC et Géomatique est en phase de finalisation.

La base de données est continuellement étoffée grâce à la découverte de nouveaux sites (et notamment de nombreuses anciennes décharges, de nos jours invisibilisées par la végétation). L'exigence de qualité quant aux informations collectées permet de délimiter plus rigoureusement les sites et d'établir les natures des activités qu'ils accueilleraient jadis. D'emblée mieux documentés, ils feront l'objet d'une sélection davantage pertinente pour de futures actions de réhabilitation.

Qu'est-ce qui fait la spécificité du travail d'inventaire réalisé par la SPAQUE ?

Parmi les spécificités de l'inventaire de la SPAQuE, la plus caractéristique est sans doute la visite in situ. Celle-ci concerne autant les nouveaux sites que les sites déjà inventoriés nécessitant une actualisation de leurs informations. Outre un constat de visu, cette visite permet quelquefois de collecter dans le voisinage des témoignages utiles.

Le service Inventaire collabore étroitement avec d'autres acteurs, notamment la BDES. En quoi ces collaborations sont-elles importantes ?

Le versement dans la BDES des sites qui le requièrent répond à une demande légale; elle fait partie des missions énoncées dans le contrat de gestion et le Décret Sols. Par ailleurs, chaque fois que nécessaire, le service inventaire informe la DPC, la DNF ou des autorités communales de constats d'incivilités ou de l'existence de risques pour la sécurité publique au sein ou aux abords des sites visités.

Quels sont les prochains défis que devra relever le service Inventaire ?

Les sources orales (anciens ouvriers, riverains de décharges, etc.) disparaissent au fil des ans. Collecter leurs témoignages pour documenter les sites est de plus en plus difficile et devient urgent. Quant à l'accès aux sources traditionnelles (archivistiques notamment), il n'est plus aussi évident depuis la mise en place du RGPD. Heureusement, l'exploitation de sources devenues publiques depuis peu (des photos déclassifiées de la Seconde Guerre mondiale par exemple) permet de combler certaines carences d'informations.



LA GESTION DES EAUX : CONVENTIONS ET CAMPAGNES 2023

Le service Hydrogéologie, hydrochimie et surveillance environnementale : un partenaire de choix tant à l'interne qu'à l'externe

Si les sols wallons portent bien souvent les stigmates de notre passé industriel, les eaux souterraines n'ont malheureusement pas été épargnées. Pour faire face à cette problématique, la SPAQUE s'est dotée d'un service dédié à l'eau : le service Hydrogéologie, hydrochimie et surveillance environnementale. Dans les pages précédentes, nous évoquions déjà le travail réalisé en surveillance environnementale. Abordons cette fois plus spécifiquement le travail de gestion des eaux.

Au sein de la SPAQUE, l'appui des collaborateurs du service est régulièrement sollicité pour évaluer la qualité des nappes phréatiques et pour connaître l'origine des pollutions éventuelles. Bien souvent, le travail réalisé, c'est-à-dire les prélèvements d'échantillons d'eau souterraine, contribue à l'élaboration du plan d'assainissement d'un site pollué.

Depuis quelques années, le service Hydrogéologie, hydrochimie et surveillance environnementale partage également ses connaissances avec de nombreux partenaires extérieurs.

Une convention reconduite d'année en année

En 2021, une convention d'un an avec la Direction des eaux souterraines du Service public de Wallonie (SPW) était signée. Celle-ci recherchait un partenaire pour réaliser les contrôles d'enquête nécessaires lors de pollutions de grande ampleur détectées dans les eaux souterraines. À l'époque, trois missions avaient été confiées et menées à bien.

Depuis lors, cette convention a été renouvelée et d'autres missions ont été confiées à la SPAQUE. Rien qu'en 2023, 6 missions supplémentaires ont été remplies.

Concernant les autres partenaires, une mission a été menée pour Vivaqua (intercommunale bruxelloise des eaux), une pour la Société wallonne des eaux (SWDE), une autre pour inBW (partenaire économique et environnemental en Brabant wallon, en charge notamment de la gestion de l'eau potable), et, enfin, une dernière pour l'INASEP (intercommunale namuroise de services publics, en charge de la distribution de l'eau).



ENSEMBLE,
CES DIFFÉRENTES MISSIONS
REPRÉSENTENT UN TOTAL DE

47 forages,

305 prélèvements et

11.514 analyses



POLLUANTS NON NORMÉS : LA SPAQUE COMME EXPERT DU GOUVERNEMENT WALLON

Depuis quelques années, le service Evaluations des risques sanitaires et environnementaux contribue au recensement des polluants non normés.

Le Décret Sols du 1^{er} mars 2018 fixe le cadre réglementaire en matière de gestion et d'assainissement des sols en Wallonie. Ce décret liste également l'ensemble des polluants connus pour lesquels des normes ont été établies (annexe 1 du Décret Sols). Les polluants ne figurant pas dans cette liste, et donc pour lesquels il n'existe pas de « norme », sont communément appelés « polluants non normés ».

Dans le cadre du contrat de gestion qui la lie au Gouvernement wallon, la SPAQUE, en collaboration avec l'ISSEP, participe à la consolidation d'une base de données relative aux polluants non normés en fixant des valeurs limites et des valeurs toxicologiques de référence. Cette base de données est quant à elle mise à disposition des experts agréés dans le cadre de la réalisation des études de sols en Région wallonne.

En 2023, la base de données a été alimentée de 3 polluants non normés pour lesquels une valeur toxicologique a été établie. La SPAQUE a, en outre, participé à la rédaction des lignes directrices PFAS émises par le SPW qui s'appliquent à 37 composés différents.

INTERVIEW



L'ŒIL DE L'EXPERT
JEAN-FRANÇOIS HEILIER
TOXICOLOGUE

Pour quelle raison existe-t-il des polluants normés et d'autres non normés ?

Les polluants normés sont ceux repris à l'annexe 1 du Décret du 1^{er} mars 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols. Le Décret ne reprend qu'une quarantaine de substances usuelles et quelques familles. La sélection de ces substances relève du pouvoir législatif sur proposition de l'Administration.

Les substances normées sont très répandues. Leur toxicité et leur comportement dans les sols sont largement décrits.

Les substances dites non normées sont toutes les autres. Cela ne signifie pas qu'il n'existe aucune valeur associée à ces substances mais simplement que les valeurs proposées notamment par la SPAQUE n'ont pas été transcrites dans un Décret.

Cela veut-il dire qu'il existe des polluants que nous ne connaissons pas encore ?

Oui, il existe théoriquement des milliards de substances chimiques alors qu'actuellement, la base de données des polluants non normés n'en contient que 500.

Il faut souligner que pour que la SPAQUE s'investisse dans la détermination de la valeur pour des polluants

non normés, ceux-ci doivent être raisonnablement suspectés d'être présents et mesurables dans les milieux environnementaux. Il ne sert à rien de proposer une valeur limite pour un polluant non mesurable.

Dans la base de données apparaissent certaines substances particulières qui n'ont été investiguées que parce qu'elles apparaissaient sur un seul site pollué en Wallonie.

En quoi consiste l'élaboration de valeurs limites ?

L'élaboration des valeurs limites nécessite de disposer d'une part de valeurs toxicologiques de référence qui caractérisent le lien entre niveau d'exposition à un polluant et ses effets sur la santé, et d'autre part de paramètres physico-chimiques qui permettent de modéliser le comportement d'un polluant dans les milieux environnementaux (sol, eau et air).

Les paramètres physico-chimiques sont collectés dans la littérature scientifique. Les valeurs toxicologiques de référence, lorsqu'elles ne sont pas disponibles, sont de plus en plus souvent déduites de données expérimentales ou épidémiologiques.

A l'aide du logiciel S-RISK, nous modélisons la concentration dans les milieux environnementaux (sol et eau) correspondant à une absence de risque ou, pour certaines substances, un niveau de risque acceptable en fonction des scénarios repris notamment dans le Décret Sols pour les polluants normés.

FOCUS SUR L'OUTIL S-RISK



Gestion et mise en ligne d'un nouveau site internet

La plateforme d'évaluation des risques pour la santé humaine S-RISK, développée par le VITO (organisme de recherche flamand indépendant dans le domaine des technologies propres et du développement durable), est utilisée depuis 2017 en Wallonie comme outil méthodologique de référence dans l'aide à la décision en matière de gestion de sols pollués, permettant in fine de déterminer les volumes de terres à assainir. Il est actuellement utilisé par 73 bureaux d'études actifs essentiellement en Belgique.

En raison de l'arrêt de l'hébergement de S-RISK par le VITO au 1er janvier 2023, les 4 propriétaires de l'outil (le SPW-ARNE, l'OVAM, Bruxelles-Environnement et le ministère de l'Environnement du Grand-Duché de Luxembourg) ont décidé de confier cette mission à la SPAQUE, confirmant son rôle de pôle d'expertise dans le domaine. Outre l'hébergement de S-Risk sur son serveur, la SPAQUE est également en charge du helpdesk, de la maintenance, du développement informatique et de la gestion administrative des licences avec les utilisateurs.

Le 3 avril 2023, un nouveau site web permettant l'accès à l'outil S-Risk a été mis à disposition du grand public par la SPAQUE. La plateforme est accessible après la signature d'un contrat d'utilisateur, l'inscription sur le site web et le paiement des frais de licence.

L'outil S-Risk



Cliquez

INTERVIEW



L'ŒIL DE L'EXPERT MARC PAILLET



GESTIONNAIRE EN MODÉLISATION
DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

L'hébergement de l'outil S-Risk a été repris en janvier 2023, et un nouveau site internet a été mis en ligne au mois d'avril suivant. Quelles sont les premières observations que l'on peut faire depuis cette reprise par la SPAQUE ?

La reprise de S-Risk a été pour notre équipe l'occasion idéale d'apporter un lot d'améliorations et surtout d'innovations pour le site web de l'outil. Après avoir concrétisé, développé et déployé nos idées, nous avons constaté un enthousiasme général parmi les utilisateurs. En effet, il ne s'agissait pas seulement d'un changement esthétique, mais d'une amélioration tangible du confort de navigation, pensé pour les utilisateurs.

Le nouveau site web a donc rencontré un franc succès. Nous ne comptons pas nous arrêter là, puisque nous travaillons maintenant sur l'amélioration des performances et du rendu visuel de l'outil lui-même. Ainsi, l'ensemble du modèle scientifique a été converti en langage Python pour une meilleure intégration. Les prochaines améliorations concerneront la vitesse de l'application et la visualisation des données.

Il nous tient à cœur de placer les utilisateurs au centre de nos réflexions. Les axes de développement de l'outil sont ainsi déterminés sur la base des retours d'expérience, permettant d'aligner nos efforts sur leurs besoins et attentes.

S-Risk est considéré comme un outil de référence en Wallonie. Dans quelles proportions est-il utilisé ?

S-Risk est utilisé par tous les experts agréés en Wallonie, en Flandre et à Bruxelles car il constitue le modèle de référence pour l'évaluation détaillée des risques pour la santé humaine.

Grâce à son excellente souplesse, le logiciel peut s'adapter facilement à différentes configurations spécifiques. Par exemple, il est possible d'y intégrer de nouveaux types de sols propres à une région particulière, ou encore de nouveaux polluants, comme cela a été fait avec certains PFAS. C'est notamment pour cette raison qu'il est utilisé dans d'autres pays, comme la Suisse et la France.

En conclusion, S-Risk s'est imposé comme outil incontournable en Belgique et peut s'adapter à de nouvelles situations pour répondre aux besoins spécifiques des experts sols d'autres pays.

Qu'entend-t-on par « gestion » ? Quelles sont les principales tâches qui incombent désormais à la SPAQUE ?

La gestion de l'outil comprend son hébergement sur les serveurs de la SPAQUE, sa maintenance, ainsi qu'un service d'helpdesk pour résoudre les problèmes techniques éventuels et assister les experts dans leur modélisation. Nous nous chargeons aussi de son amélioration continue pour le rendre plus convivial et répondre aux besoins des experts agréés. De plus, nous organisons des sessions de formation pour faciliter sa prise en main par les utilisateurs, que ce soit à travers la documentation en ligne ou par des formations en présentiel. Les aspects administratifs, tels que la gestion des licences utilisateurs, sont également pris en charge par notre équipe.



ACTIVITÉS 2023

PARTIE 4



LES CHANTIERS DE RÉHABILITATION

Dans la partie 2 de ce rapport annuel, nous avons évoqué les premiers travaux de réhabilitation sur les décharges prioritaires concernées par le Plan de relance de la Wallonie (projet 122).

Parallèlement, la SPAQUE a achevé l'assainissement de plusieurs anciennes friches industrielles. Des travaux ont également débuté ou se sont poursuivis sur d'autres sites.

Derniers coups de pelle sur les sites FEDER 2014-2020

Les travaux qui se sont terminés étaient tous financés grâce aux Fonds européens FEDER et à la Wallonie. Ainsi, à Charleroi, la SPAQUE a terminé l'assainissement du site **Lumat** où, à terme, de nouvelles activités économiques sont prévues. Au total, 45.285 tonnes de matériaux ont été traitées. Sur le site **Verrerie de l'Ancre**, dans le cadre du projet Charleroi District Créatif, la gestion totale des 800.000 tonnes de déblais s'est achevée.

À La Louvière, la réhabilitation du site **CCC** (ancienne Verrerie Houtart) s'est elle aussi clôturée. Au total, environ 6.500 m³ (soit près de 11.000 tonnes) de terres ont été excavés puis évacués vers des filières de traitement agréées ou des sites de valorisations. Les excavations ont ensuite été remblayées au moyen de terres issues du site ou de terres d'apport. Le terrain a également fait l'objet d'une sécurisation géotechnique sur un mètre de profondeur (près de 16.000 m³ de terres ont été pris en charge) et d'un reprofilage en plateaux afin de permettre la mise en œuvre du projet d'aménagement, à savoir le développement d'une micro-zone d'activités de loisirs et de logements.

À Liège, les travaux d'assainissement du site **Coronmeuse** se sont eux aussi terminés. La construction d'un éco-quartier composé de bâtiments, de commerces, de parkings et de nombreux espaces verts a déjà commencé. Le chantier s'est quant à lui poursuivi tout au long de l'année sur le site **LBP**. De nouvelles étapes de réhabilitation sont d'ailleurs prévues dans les prochains mois sur ce site en pleine mutation où la Ville de Liège projette de développer, entre autres, une nouvelle zone d'activité économique (ZAE), un parc ainsi que des logements.

Enfin, à Seraing, la SPAQUE a achevé la réhabilitation du site **Ateliers centraux**, permettant la construction du futur Boulevard urbain. Au total, 22.079 tonnes de matériaux ont été prises en charge.



LUMAT À CHARLEROI



LBP À LIÈGE



AMS NORD À CHARLEROI

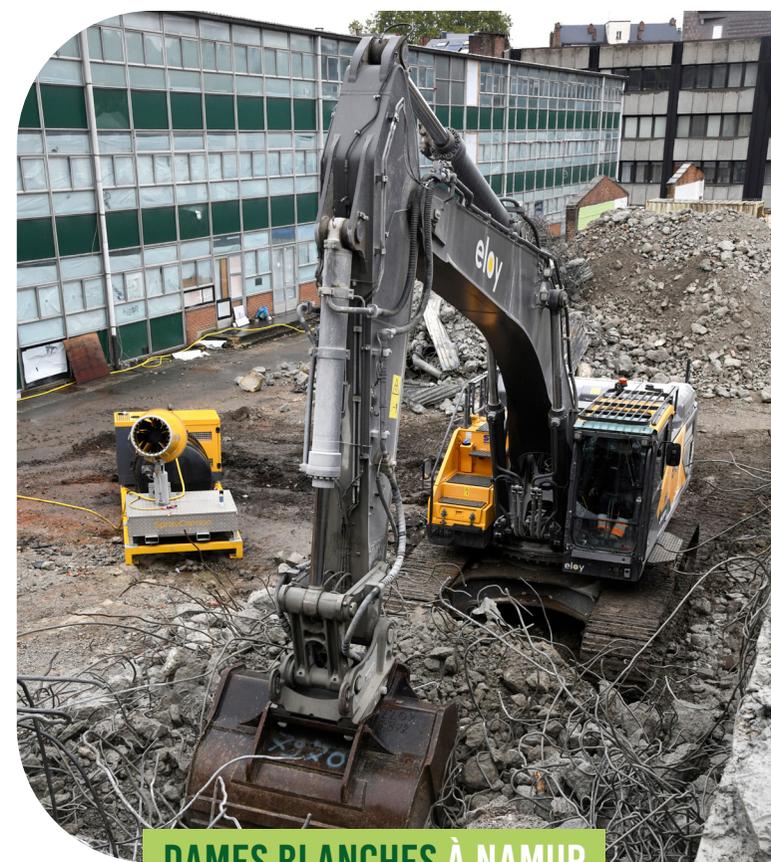
Plan Marshall 2.Vert : deux sites d'envergure

En janvier 2023, la SPAQUE a entrepris une dernière étape de travaux sur le site Vieille Montagne à Grâce-Hollogne. Celle-ci concerne l'assainissement de deux taches de pollution ponctuelle, ainsi que la sécurisation géotechnique et environnementale de l'ensemble du remblai présent sur les zones non réhabilitées du site. Parallèlement à ces opérations, la SPAQUE procèdera également au déplacement de l'ancien pertuis canalisant le ruisseau « Le Golet » et à la mise en place, dans ce cadre, d'une nouvelle canalisation. Les travaux, qui se poursuivront en 2024, permettront d'aménager ce site de 24 hectares en plusieurs zones rencontrant les besoins futurs en logements et en commerces tout en tenant compte des potentialités économiques locales.

Du côté de Charleroi, après une dernière campagne d'investigations dans les sols, la SPAQUE a entamé en juillet la réhabilitation du vaste site d'AMS Nord. Ces travaux concernent une zone de 5 ha où seront érigés l'enceinte et les abords du futur stade de Charleroi (pouvant accueillir les matchs du Sporting de Charleroi, des concerts et des spectacles en plein air, etc.). Le stade sera doté de tribunes pouvant accueillir jusqu'à 20.000 spectateurs. Un parvis et des parkings sont également prévus.

Plan de relance de la Wallonie – Projet 219 : début des travaux sur le site des Dames blanches à Namur

En juin 2023, dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie et d'une convention de collaboration avec la Ville de Namur, la SPAQUE a entamé la déconstruction sélective des bâtiments de l'ancienne école Albert Jacquard, autrefois couvent et hôpital militaire durant la guerre, dont un bunker. Ces travaux se poursuivront en 2024 avec, une fois la déconstruction terminée, l'assainissement des sols pollués en métaux lourds (plomb). Une fois l'intervention de la SPAQUE terminée, la Ville de Namur, propriétaire et maître d'ouvrage, entreprendra l'aménagement d'un nouveau parc urbain de 7.100 m².



DAMES BLANCHES À NAMUR



PRW 143 ET FEDER : PREMIÈRES INVESTIGATIONS DE SOLS

Durant l'année 2023, de nombreuses démarches ont été entreprises afin de pouvoir débiter les premières opérations sur les sites repris dans la nouvelle programmation FEDER 2021-2027 et dans le Plan de relance – Projet 143 (PRW 143). Pour rappel, 16 sites ont été retenus dans le cadre du PRW 143, et 34 dans le cadre du FEDER.

FEDER 2021-2027

En 2023, une campagne d'orientation et de caractérisation a été effectuée sur le site **STPI** à Engis. À l'aide d'une pelle mécanique et d'une géoprobe (petite machine à percussion), 34 sondages ont été réalisés, dont 15 équipés en piézomètres. Des pollutions en métaux lourds ont notamment été mises en évidence dans les sols. Une seconde campagne de prélèvements est programmée en janvier 2024. Une fois réhabilité, le site sera dévolu à l'installation de sociétés à vocation économique portuaire.

Une vingtaine de forages de faible profondeur a également été effectuée à la tarière manuelle sur le site **SATTA** à Tournai. Au total, une cinquantaine d'échantillons de sols a été prélevée et envoyée en analyse. D'une superficie de 0,29 ha, ce site accueillera à terme un hall sportif public moderne accessible à tous.

Des prélèvements ayant déjà été effectués par le passé sur le site **Houssus n°6** à La Louvière, son plan d'assainissement est déjà en cours de rédaction. À terme, ce site de 0,5 ha sera dévolu à l'installation d'infrastructures publiques en relation avec le masterplan de la Gare du Sud toute proche, avec en vue le projet de "La Louvière, Ville parc 2050". Ces infrastructures seront accessibles à tous les publics.

Les premières investigations ont aussi eu lieu sur le site **Chantier naval Ducoffre et de l'Union batelière** à Thuin. Le projet vise l'assainissement des bords de la Sambre et de la Biesmelle afin de permettre à la Ville d'étendre et de compléter la halte fluviale existante et, ainsi, de transformer Thuin en un véritable port à vocation touristique.

Enfin, 32 forages ont été effectués à la géoprobe sur le site **MMRA – partie crassier** à Aubange. Au total, 41 échantillons de sols ont été prélevés et analysés. Ce site est amené à se développer au travers d'une nouvelle liaison de type hub ferroviaire par le développement de la plateforme multimodale d'Athus (voir ci-dessus).

PRW 143

Sur le site **Société générale coopérative** à Soumagne, d'une superficie de 1,54 ha, 54 sondages ont été réalisés. Une deuxième campagne sera organisée en 2024. La création d'un pôle administratif englobant la commune, le CPAS, l'ALE, la Maison locale pour l'emploi et la police est prévue une fois le site assaini.

Une campagne d'investigations a également été réalisée sur le site des **Capsuleries** à Chaudfontaine. Pour des analyses complémentaires du sol en hydrocarbures chlorés, quatre forages mécaniques de 4 mètres de profondeur ont été entrepris. Une fois le site réhabilité, la commune y développera des logements, commerces, bureaux ainsi qu'un espace public végétalisé.

Sur le site **Parcelle L01** à Amay, une première campagne d'investigations a été entreprise. Au total, 7 forages mécaniques, jusqu'à des profondeurs d'environ 8 mètres,



CHANTIER NAVAL DUCOFFRE ET DE L'UNION BATELIÈRE À THUIN

ont été effectués (dont 6 ont été équipés de piézomètres). Lors de ces opérations, 12 échantillons de sols et 6 échantillons d'eaux souterraines ont été prélevés afin de mettre en évidence la présence éventuelle de métaux lourds, hydrocarbures aromatiques non halogénés, hydrocarbures pétroliers, hydrocarbures aromatiques polycycliques et cyanures. Une seconde campagne a eu lieu un peu plus tard dans l'année, lors de laquelle 4 forages mécaniques (jusqu'à 8 mètres de profondeur), tous équipés de piézomètres, ont été réalisés. Cette campagne avait pour objectif de délimiter une contamination des eaux en métaux lourds identifiée lors de la précédente. L'étude combinée a été finalisée à la fin de l'année. À terme, ce site devrait accueillir de nouvelles activités économiques.

La SPAQUE a également entrepris une première campagne d'investigations sur le site **Parcelle 19** à Flémalle. Sept forages mécaniques ont été réalisés, jusqu'à des profondeurs comprises entre 3 et 5 mètres, dont un a été équipé d'un piézomètre. Au total, 22 échantillons de sols et un échantillon d'eaux souterraines ont été prélevés afin de mettre en évidence la présence éventuelle de métaux lourds, hydrocarbures aromatiques non halogénés, hydrocarbures pétroliers, hydrocarbures aromatiques polycycliques et cyanures. Une seconde campagne a été réalisée un peu plus tard. Deux forages mécaniques, jusqu'à une profondeur d'environ 2,5 mètres, ont été effectués en vue de procéder à la délimitation d'une pollution des sols en hydrocarbures aromatiques polycycliques. La réhabilitation de ce site permettra d'y développer de nouvelles activités économiques.

Sur le site **Usine Phénix** à Flémalle, plusieurs campagnes d'investigations ont aussi eu lieu, sur deux zones distinctes. Le terrain localisé au sud-est du site a fait l'objet de 21 forages dont 7 ont été équipés de piézomètres. Ces forages ont atteint une profondeur maximale de 9,5 mètres. Au total, 39 échantillons de sols et 4 échantillons d'eaux souterraines ont été prélevés. Une pollution des sols et des eaux souterraines en hydrocarbures pétroliers a été mise en évidence. Une campagne complémentaire a également été réalisée pour préciser les résultats obtenus précédemment.

Le terrain localisé à l'ouest a quant à lui fait l'objet de 12 forages, dont 3 ont été équipés de piézomètres, jusqu'à 9 mètres de profondeur. Au total, 39 échantillons de sols et 3 échantillons d'eaux souterraines ont été prélevés. Une contamination des sols en benzène et en hydrocarbures pétroliers, ainsi qu'une contamination des eaux souterraines en hydrocarbures pétroliers, ont été mises en évidence. Lors d'une campagne supplémentaire, quatre forages ont été entrepris, permettant le prélèvement de 24 échantillons de sols et de 4 échantillons d'eaux souterraines. Une dernière campagne a été planifiée fin d'année pour poursuivre la caractérisation des pollutions relevées lors des campagnes précédentes. Une fois réhabilité, le site devrait accueillir de l'activité économique.

Enfin, plusieurs campagnes d'investigations ont été entreprises sur le site **Terres Rouges** à Engis. Au total, 31 forages ont été réalisés dont le plus profond a atteint 7,3 mètres de profondeur, et 65 échantillons de sols ont été analysés. À terme, de nouvelles habitations devraient être développées sur ce site de 0,45 ha.

INTERVIEW



L'ŒIL DE L'EXPERT
BRUNO DEFOSSA
RÉFÉRENT ETUDES SENIOR



Le nombre de nouveaux sites à investiguer, tous financements confondus, est colossal. Comment organise-t-on les campagnes lorsqu'il y en a autant à réaliser ?

Les campagnes d'investigations et les études dans leur ensemble sont réalisées, au sein du Service des études, travaux et valorisation des sites, par les gestionnaires investigations. La charge de travail étant effectivement plus importante à la suite de ces nouveaux financements, une partie des études nécessite une sous-traitance vers des experts agréés adjudicataires de la centrale d'achat de la SPAQUE. Même si les gestionnaires investigations supervisent ces études sous-traitées, cela permet de prendre en charge un plus grand nombre d'études simultanément.

Comment se déroule « traditionnellement » une campagne de prélèvements ? A quoi ressemble une campagne-type ?

Après établissement d'une étude préliminaire visant à rassembler un maximum d'informations pour définir le contexte d'un terrain (données administratives, historiques et environnementales), un plan d'échantillonnage est élaboré en respect des prescriptions des guides méthodologiques en vigueur (le « Code wallon des Bonnes Pratiques »).

Ce plan d'échantillonnage est mis en œuvre dans le cadre de la campagne de prélèvements. En fonction des

caractéristiques du terrain et des objectifs à atteindre, une technique adaptée de prélèvements d'échantillons sera sélectionnée : forages à la tarière manuelle, accompagnés d'une gouge à percussion portative le cas échéant, forages mécaniques proposant différentes techniques/outils ou fouilles/tranchées réalisées à l'excavatrice.

Des échantillons de sol et, le cas échéant, d'eau souterraine, sont donc prélevés dans le cadre de cette campagne en vue de leur analyse en laboratoire agréé.

Une fois les résultats d'analyse des prélèvements effectués reçus, que se passe-t-il ? Quelles sont les étapes suivantes ?

Les résultats sont interprétés en regard des normes/valeurs limites en vigueur, issues du Décret sols.

Cette interprétation conduit soit à la mise en œuvre d'une campagne d'investigations complémentaire dans le cas où les objectifs attendus ne sont pas atteints (notamment si les pollutions sont insuffisamment caractérisées), soit à la finalisation du rapport d'étude (« étude combinée »). L'étude conclura en la nécessité ou non d'un assainissement du terrain.

Plusieurs sites ont été investigués en 2023. À quoi ressemblera l'année 2024 du point de vue des études de sols ?

En 2023, de nombreux sites ont été investigués. Cette tendance se poursuivra et s'intensifiera en 2024 voire même en 2025 étant donné qu'une série de dossiers sont en attente d'informations complémentaires avant de pouvoir être initiés à court/moyen terme au sein du Service des études, travaux et valorisation des sites.



INONDATIONS DE JUILLET 2021 : VERS LA CLÔTURE DES OPÉRATIONS

Un peu plus de deux ans après les inondations qui ont frappé la Wallonie en juillet 2021, les travaux menés par la SPAQUE touchent doucement à leur fin. Pour rappel, la priorité avait d'abord été donnée à l'évacuation des 150.000 tonnes de déchets (tout le monde se souviendra de cette portion d'autoroute où ils furent temporairement stockés) et à l'assainissement des jardins contaminés par les hydrocarbures provenant, notamment, des citernes à mazout et des réservoirs de voitures emportés par les eaux. Ce volet « assainissement » est d'ailleurs aujourd'hui terminé. Au total, 1.670 prélèvements ont été réalisés sur tout le territoire concerné, soit un total de 1.328.515,93 m³ de parcelles (133 hectares). Sans surprise, la majorité de ces prélèvements concernait la province de Liège, la plus durement touchée par la catastrophe.

Par la suite, la SPAQUE a également pris en charge les boues transportées par les eaux. Celles-ci avaient été préalablement rassemblées en tas au sein de 14 communes touchées : les fameux « dumps ». Ces boues ont été, dans un premier temps, transportées sur la portion d'autoroute A601. Là, elles ont fait l'objet d'un criblage afin de séparer les terres des éventuels déchets, gravats et pierres. Après analyse, les terres ont alors été évacuées vers des centres de traitement en cas de contamination, ou vers des chantiers de construction lorsqu'elles étaient directement valorisables. La prise en charge des boues, réparties en 26 dumps pour un total de 150.000 tonnes, a été finalisée au cours de l'année 2023.

Enfin, la prise en charge des matériaux dits « d'atterrissement » (mélange de pierres, de terres, de déchets et de déchets verts) charriés eux aussi par les eaux, s'est également terminée en 2023. Ces matériaux ont fait l'objet d'un criblage sur site permettant de séparer les différents composants mais aussi de fractionner les pierres selon trois tailles (fines, moyennes et grosses).



OPÉRATIONS DE CRIBLAGE À PEPINSTER



Découvrez la vidéo



Cliquez



RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Projet NWE-REGENERATIS : deux nouveaux outils disponibles

Le projet européen NWE-REGENERATIS, lancé en 2020, a pour objectif de valoriser les matériaux et métaux présents sur les anciens sites sidérurgiques, et de produire des éco-catalyseurs, permettant notamment de diminuer les coûts de réhabilitation. Coordonné par la SPAQUE, le projet rassemble plusieurs partenaires issus de Belgique, de France, d'Allemagne et du Royaume-Uni.

Sur base de nombreuses recherches et de tests réalisés sur des sites pilotes en Europe, les partenaires du projet ont développé une série d'outils, dont le NWE-SMARTX et le RAPIDM. Ceux-ci permettent d'enrichir les connaissances actuelles dans les domaines de la circularité des matières et de la géophysique.

- **L'outil NWE-SMARTX**, basé sur l'intelligence artificielle, est un outil d'aide à la décision. Il prend en compte les paramètres du site étudié afin de proposer différentes voies de valorisation. Cinq modules prédictifs distincts ont été développés afin de permettre à l'utilisateur d'identifier les méthodes de géophysique à appliquer afin de mieux connaître les volumes de matériaux susceptibles d'être valorisés ainsi que leur localisation sur le site industriel, les méthodes de génie civil à mettre en œuvre afin d'optimiser l'excavation et le pré-traitement des matériaux, et, enfin, les méthodes de valorisation optimales, sur base des caractéristiques du site, des volumes et du type de matériaux présents.
- **L'outil RAPIDM** fournit un modèle 3D des ressources potentiellement disponibles et réutilisables du site étudié (distribution spatiale et/ou volumétrique des paramètres indicatifs des matériaux métallurgiques).

Projet EiCLaR : les tests et recherches se poursuivent

Lancé en 2021, EiCLaR est un projet de recherche collaborative entre l'Europe et la Chine, dont l'objectif est de développer des technologies innovantes de bioremédiation in situ (comme par exemple, l'électro-nanobioremédiation, la bioaugmentation contrôlée, la dépollution bioélectrochimique, la phytoremédiation améliorée,...). Celles-ci seront développées à l'échelle industrielle en vue de traiter efficacement et à un coût raisonnable une série de polluants tels que les métaux lourds, les pesticides, les solvants chlorés.

En 2023, la SPAQUE a participé à l'analyse comparative qualitative de quatre biotechnologies afin de déterminer la plus efficace d'entre elles pour la dégradation des solvants chlorés présents sur le site des Nouveaux Ateliers Mécaniques à Morlanwelz (site pilote sur lequel des prélèvements avaient été réalisés en 2022). Lors de tests en laboratoire, la technique de bioaugmentation contrôlée s'est avérée la plus concluante. Un test pilote in situ pourrait d'ailleurs être envisagé.



Découvrez la vidéo



Cliquez





PLAN DE RELANCE DE LA WALLONIE : CONSTITUTION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

Dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie, la SPAQUE est chargée par le Gouvernement wallon de constituer une nouvelle réserve de terrains nécessitant d'être assainis avant de pouvoir retrouver une nouvelle vie. Un budget de 2.500.000 euros a été prévu à cet effet.

Disposer d'une telle réserve de terrains sur l'ensemble du territoire wallon, « remobiliser » le foncier dégradé, permettra d'anticiper les demandes notamment :

- des entreprises pour de nouvelles implantations ou extensions,
- des pouvoirs locaux pour le développement par exemple d'équipements publics ou de logements.

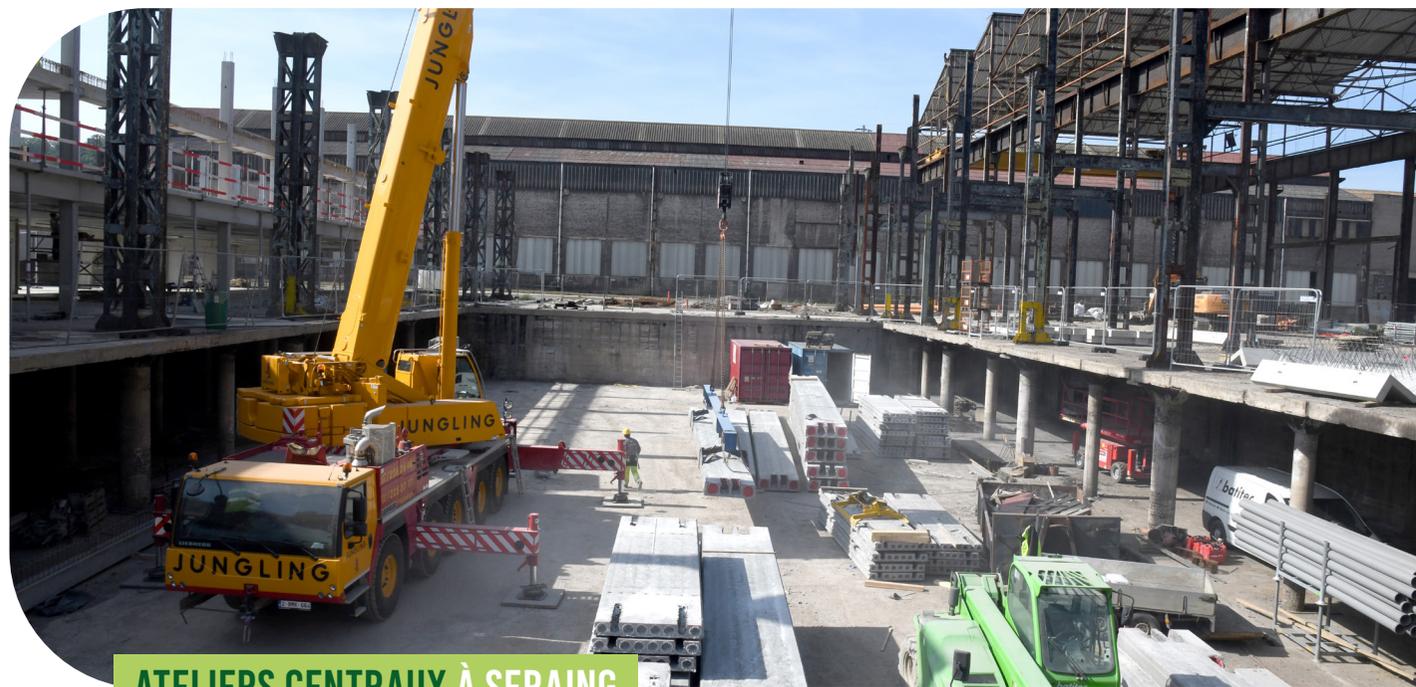
La sélection des sites susceptibles d'intégrer la réserve foncière s'effectue selon plusieurs critères :

- le site présente une pollution des sols,
- le site a un aspect stratégique d'un point de vue urbanistique,
- le site est favorable à une reconversion économique, des équipements publics voire des logements,

- le site est considéré comme « bloqué » (coût de l'assainissement trop élevé pour le privé, outil urbanistique non conforme à sa valorisation, terrain propriété d'une entreprise en faillite, etc.),
- la superficie du site est supérieure à un hectare,
- le site est une ancienne décharge avec un projet de construction après réhabilitation,
- une attention particulière est apportée à la répartition géographique des sites.

A l'opposé, les terrains repris au sein de parcs d'activités économiques gérés par une intercommunale de développement économique ne seront pas retenus sauf si cette dernière le sollicite.

En 2023, une phase de prospection a été réalisée par la SPAQUE afin d'établir une première liste de sites à acquérir dans le cadre de la réserve foncière. Après avoir reçu confirmation de la possibilité de les acquérir, une évaluation immobilière et environnementale a été initiée. Les démarches sont déjà avancées sur 7 sites, pour un total de 30 hectares.



ATELIERS CENTRAUX À SERAING

2023 EN CHIFFRES



INVESTIGATIONS SOLS/AIR/EAUX :

57 sites investigués

Soit **884** prélèvements
(161.642 analyses)

dont notamment :

- 216 forages réalisés
- 180 piézomètres installés
- 240 fouilles réalisées
- 39 tranchées réalisées
- 13 piézairs

ANALYSE DES POLLUANTS NON NORMÉS :



3 demandes spécifiques de l'Administration portant sur **3** polluants non normés pour lesquels des Valeurs Toxicologiques de Référence (VTR) et des Valeurs Limites ont été déterminées.



SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE :

Campagne de printemps

- **17** sites sur lesquels des mesures ou des prélèvements ont été effectués
- **74** prélèvements d'eau
- **764** analyses d'eau pour 5.902 composés analysés

Campagne d'automne

- **15** sites sur lesquels des mesures ou des prélèvements ont été effectués
- **74** prélèvements d'eau
- **610** analyses d'eau pour 5.070 composés analysés



ASSAINISSEMENT DE FRICHES INDUSTRIELLES POLLUÉES

21 chantiers de réhabilitation dont

14 terminés en 2023

22 ha réhabilités en 2023

205.880 t de matériaux traités dont **188.721** t valorisées soit un taux de recyclage de **92** %

ÉVALUATION DES RISQUES SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTAUX :



7 sites ont fait l'objet d'une évaluation finale soit **48,42** ha

ENERGIES RENOUVELABLES :



3 centrales photovoltaïques en service
2 centrales photovoltaïques en projet
3 unités photovoltaïques sur décharges en post-gestion
Production totale : 5.356 MWh

DONT

4.470 MWh PAR DU PHOTOVOLTAÏQUE
886 MWh GRÂCE AU BIOGAZ

MAINTENANCE DES SITES :

44 sites en maintenance en 2023 dont notamment



- **28** sites propriété de la SPAQUE
- **6** sites gérés pour des tiers



COMPTES & DOCUMENTS OFFICIELS

PARTIE 5



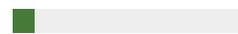
La SPAQUE possède des participations dans des sociétés wallonnes actives dans le secteur de l'environnement. Elles travaillent dans le domaine de la collecte, du traitement et du recyclage de certains types de déchets. C'est le cas de **RECYHOC**, **RECYLIEGE**, **RECYMEX** et **VALOREM** dans lesquelles la SPAQUE détient plus de 25% des parts en mission déléguée pour le compte de la Région wallonne, tandis qu'elle détient 12,55% de **RECYDEL** et 46,5 % de **RECYNAM** dans le même cadre.

Par ailleurs, la SPAQUE possède des parts dans l'entreprise **SEDISOL**, spécialisée dans le traitement des boues issues du dragage des voies navigables de Wallonie.

La SPAQUE est également coopérateur de **Tradecowall**, société coopérative spécialisée dans le traitement des déchets de construction en Wallonie.

LES PARTENARIATS

12,55%



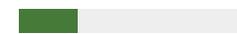
RECYDEL

25,1%



RECYMEX

25,1%



RECYHOC

Recyclage et valorisation des déchets électriques, électroniques et connexes

25,10%



RECYLIÈGE

25,1%



VALOREM

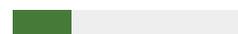
46,65%



RECYNAM

Collecte, traitement et recyclage des déchets inertes issus des secteurs de la démolition et de la construction

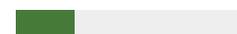
25%



SEDISOL

Traitement des boues de dragage

25,2%



TRADECOWALL

Gestion des déchets de construction et de démolition



LES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de la société présentés dans les pages suivantes ont fait l'objet d'un rapport sans réserve de la part du commissaire aux comptes. Le résultat de l'exercice affiche une perte de 31.290.738 euros qui, après intégration du résultat, porte la perte reportée à 31.290.738 euros.

Les pertes reportées représentent principalement les annuités des emprunts liés au financement alternatif du Plan Marshall. La Région wallonne couvre cette perte. Cette apparente perte est le reflet du mécanisme de financement des réhabilitations par la Région wallonne qui dégage, chaque année, conformément à ses engagements, les moyens nécessaires pour permettre à la SPAQUE de rembourser ces emprunts.

Les conventions-cadres du 5 octobre 2006 et du 23 mai 2012 entre la Région wallonne, la SOWAFINAL et Dexia Banque, devenue Belfius, précisent que « pour la SPAQUE, qui est chargée de la réhabilitation des sites pollués sur la base des programmes physiques de financement alternatif arrêtés par le Gouvernement wallon, le remboursement des prêts consentis par la banque sera assuré par

augmentations de capital successives, souscrites et libérées par la Région. Pour permettre la mise en place de ce financement alternatif, la Région s'engage à verser annuellement à SOWAFINAL des montants spécifiques jusqu'à apurement complet des dettes d'emprunts consentis par la banque aux opérateurs ».

Suite à la réduction/augmentation de capital de 2023, le capital de la SPAQUE est passé de 62.981.353 euros à 66.604.535 euros.





COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

ACTIF	Exercice	Exercice précédent
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	-	-
ACTIFS IMMOBILISÉS	17.316.972	17.637.817
Immobilisations incorporelles	2.611	8.400
Immobilisations corporelles	4.441.274	4.618.280
Terrains et constructions	328.389	328.389
Installations, machines et outillage	3.533.295	3.547.597
Mobilier et matériel roulant	557.520	720.944
Location-financement et droits similaires	-	-
Autres immobilisations corporelles	22.070	21.350
Immobilisations en cours et acomptes versés	-	-
Immobilisations financières	12.873.087	13.011.137
Entreprises liées	12.125.000	12.125.000
Participations	125.000	125.000
Créances	12.000.000	12.000.000
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	672.650	810.700
Participations	672.650	810.700
Créances	-	-
Autres immobilisations financières	75.437	75.437
Actions et parts	74.987	74.987
Créances et cautionnements en numéraire	450	450

	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS	523.158.203	522.327.022
Créances à plus d'un an	-	-
Créances commerciales	-	-
Autres créances	-	-
Stocks et commandes en cours d'exécution	5.363.315	5.360.439
Stocks	5.363.315	5.360.439
Approvisionnements	-	-
En-cours de fabrication	-	-
Produits finis	-	-
Marchandises	-	-
Immeubles destinés à la vente	5.363.315	5.360.439
Acomptes versés	-	-
Commandes en cours d'exécution	-	-
Créances à un an au plus	22.870.371	42.306.153
Créances commerciales	1.126.515	18.992.418
Autres créances	21.743.856	23.313.735
Placements de trésorerie	-	-
Actions propres	-	-
Autres placements	-	-
Valeurs disponibles	218.345.740	176.888.158
Comptes de régularisation	276.578.777	297.772.273
TOTAL DE L'ACTIF	540.475.176	539.964.839

PASSIF	Exercice	Exercice précédent
CAPITAUX PROPRES	35.438.797	44.715.535
Apport	66.604.535	62.981.353
Capital	66.604.535	62.981.353
Capital souscrit	66.604.535	62.981.353
Capital non appelé	-	-
En dehors du capital	-	-
Primes d'émission	-	-
Autres	-	-
Plus-values de réévaluation	-	-
Réserves	125.000	125.000
Réserves indisponibles	125.000	125.000
Réserve légale	125.000	125.000
Réserves statutairement indisponibles	-	-
Acquisition d'actions propres	-	-
Soutien financier	-	-
Autres	-	-
Réserves immunisées	-	-
Réserves disponibles	-	-
Bénéfice (Perte) reporté(e)	-31.290.738	-18.390.818
Subsides en capital	-	-
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net	-	-
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	91.191.732	94.444.138
Provisions pour risques et charges	91.191.732	94.444.138
Pensions et obligations similaires	-	-
Charges fiscales	-	-
Grosses réparations et gros entretien	-	-
Obligations environnementales	-	-
Autres risques et charges	91.191.732	94.444.138
Impôts différés	-	-

	Exercice	Exercice précédent
DETTES	413.844.647	400.805.166
Dettes à plus d'un an	253.481.541	276.553.784
Dettes financières	253.481.541	276.553.784
Emprunts subordonnés	-	743.681
Emprunts obligataires non subordonnés	-	-
Dettes de location-financement et dettes assimilées	-	-
Etablissements de crédit	-	-
Autres emprunts	253.481.541	275.810.103
Dettes commerciales	-	-
Fournisseurs	-	-
Effets à payer	-	-
Acomptes sur commandes	-	-
Autres dettes	-	-
Dettes à un an au plus	116.928.506	86.876.677
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	26.242.579	21.591.800
Dettes financières	36.519.321	21.691.756
Etablissements de crédit	-	-
Autres emprunts	36.519.321	21.691.756
Dettes commerciales	18.289.631	10.779.988
Fournisseurs	18.289.631	10.779.988
Effets à payer	-	-
Acomptes sur commandes	-	-
Dettes fiscales, salariales et sociales	1.666.690	2.281.599
Impôts	193.599	749.409
Rémunérations et charges sociales	1.473.092	1.532.190
Autres dettes	34.210.285	30.531.534
Comptes de régularisation	43.434.600	37.374.705
TOTAL DU PASSIF	540.475.176	539.964.839

COMPTES DE RÉSULTATS

	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations	30.869.284	39.848.961
Chiffre d'affaires	28.700.642	37.788.036
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	-	-
Production immobilisée	-	-
Autres produits d'exploitation	1.030.329	718.334
Produits d'exploitation non récurrents	1.138.314	1.342.591
Coût des ventes et des prestations	30.126.016	31.504.619
Approvisionnements et marchandises	17.225.543	26.566.556
Achats	17.225.543	25.624.466
Stocks: réduction (augmentation)	-	942.089
Services et biens divers	2.791.650	2.852.309
Rémunérations, charges sociales et pensions	13.743.884	11.607.292
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	437.746	425.359
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	-	-
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	-4.902.228	-12.314.312
Autres charges d'exploitation	829.422	2.187.625
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	-	-
Charges d'exploitation non récurrentes	0	179.790
Bénéfice (Perte) d'exploitation	743.268	8.344.342

	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers	197.755	395.505
Produits financiers récurrents	197.755	395.505
Produits des immobilisations financières	197.750	395.500
Produits des actifs circulants	-	-
Autres produits financiers	5	5
Produits financiers non récurrents	-	-
Charges financières	32.226.585	27.138.570
Charges financières récurrentes	32.088.535	27.138.570
Charges des dettes	10.084.909	8.167.971
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	-	-
Autres charges financières	22.003.626	18.970.599
Charges financières non récurrentes	138.050	-
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	-31.285.562	-18.398.723
Prélèvement sur les impôts différés	-	-
Transfert aux impôts différés	-	-
Impôts sur le résultat	5.177	-7.904
Impôts	5.177	4.453
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales	-	12.357
Bénéfice (Perte) de l'exercice	-31.290.738	-18.390.819
Prélèvement sur les réserves immunisées	-	-
Transfert aux réserves immunisées	-	-
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	-31.290.738	-18.390.819



BILAN SOCIAL

État des personnes occupées

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration dimona ou qui sont inscrits au registre général du personnel.

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de travailleurs	Total	Hommes	Femmes
Temps plein	68,6	43,0	25,6
Temps partiel	13,5	3,9	9,6
Total en équivalents temps plein (ETP)	79,1	45,8	33,3

Nombre d'heures effectivement prestées	Total	Hommes	Femmes
Temps plein	108.137,3	68.284,8	39.852,5
Temps partiel	16.295,3	4.168,0	12.127,3
Total	124.432,6	72.452,8	51.979,8

Frais de personnel	Total	Hommes	Femmes
Temps plein	12.015.505	7.558.236	4.457.269
Temps partiel	1.728.379	392.187	1.336.192
Total	13.743.884	7.950.423	5.793.461

Montant des avantages accordés en sus du salaire	112.582	64.410	48.172
--	---------	--------	--------

Au cours de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs	Total	Hommes	Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	78,8	44,2	34,6
Nombre d'heures effectivement prestées	122.924,9	69.283,6	53.641,3
Frais de personnel	11.607.292	6.649.284	4.958.008
Montant des avantages accordés en sus du salaire	110.276	61.505	48.771

À la date de clôture de l'exercice

	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	70	11	78,5

Par type de contrat de travail	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalents temps plein
Contrat à durée indéterminée	68	11	76,5
Contrat à durée déterminée	2	-	2,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	-	-	-
Contrat de remplacement	-	-	-

Par sexe et niveau d'études	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalents temps plein
Hommes	44	4	46,9
de niveau primaire	1	-	1,0
de niveau secondaire	4	-	4,0
de niveau supérieur non universitaire	15	1	15,8
de niveau universitaire	24	3	26,1
Femmes	26	7	31,6
de niveau primaire	-	-	-
de niveau secondaire	3	-	3,0
de niveau non universitaire	7	-	7,0
de niveau universitaire	16	7	21,6

Par catégorie professionnelle	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalents temps plein
Personnel de direction	-	-	-
Employés	70	11	78,5
Ouvriers	-	-	-
Autres	-	-	-

Au cours de l'exercice

	Personnel intérimaire	Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	-	-
Nombre d'heures effectivement prestées	-	-
Frais pour l'entreprise	-	-

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Entrées

	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	5	1	5,8

Par type de contrat de travail	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalents temps plein
Contrat à durée indéterminée	5	1	5,8
Contrat à durée déterminée	-	-	-
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	-	-	-
Contrat de remplacement	-	-	-

Sorties

	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	4	2	5,6

Par type de contrat de travail	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalents temps plein
Contrat à durée indéterminée	3	1	3,8
Contrat à durée déterminée	1	1	1,8
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	-	-	-
Contrat de remplacement	-	-	-

Par motif de fin de contrat	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalents temps plein
Pension	1	-	1,0
Chômage avec complément d'entreprise	-	-	-
Licenciement	2	1	2,8
Autre motif	1	1	1,8
Dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de l'entreprise comme indépendants	-	-	-

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur	Hommes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	44	35
Nombre d'heures de formation suivies	688,8	677,0
Coût net pour l'entreprise	11.419	8.141
dont coût brut directement lié aux formations	61.714	69.430
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	11.419	8.141
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	-	-

Initiatives en matière de formation professionnelle continue moins formel ou informel à charge de l'employeur	Hommes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	-	-
Nombre d'heures de formation suivies	-	-
Coût net pour l'entreprise	-	-

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur	Hommes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	-	-
Nombre d'heures de formation suivies	-	-
Coût net pour l'entreprise	-	-





RAPPORT DE GESTION 2023 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



RAPPORT DE GESTION 2023 **DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

Liège, le 24/05/2024

Mesdames,
Messieurs,

Conformément aux dispositions légales, nous avons l'honneur de vous soumettre notre rapport sur la gestion exercée au cours de l'exercice écoulé et de soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2023.

1. COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITE ET LES COMPTES ANNUELS

• Activités :

SPAQuE, créée le 13 mars 1991, avait au départ pour mission la réhabilitation de décharges pour le compte de la Région wallonne.

Depuis sa création, SPAQuE est intervenue sur plusieurs centaines de sites (friches industrielles, décharges et dépôts de pneus) à travers toute la Wallonie.

Aujourd'hui, SPAQuE est devenue la référence wallonne en matière de réhabilitation de décharges, de dépollution de sols et d'expertises environnementales.

• Financements :

Les activités de SPAQuE sont financées par divers moyens :

Programmations :

➢ Contrat de gestion

Dans le cadre de son contrat de gestion, la Région wallonne a octroyé à SPAQuE une dotation d'un montant de 24.077.004,32 C.

➢ FEDER

• 2014-2020 :

Cette année clôture la programmation comme le prévoyait l'échéance N+3. Le montant total dépensé s'élève à 44.211.227,10 C dont 5.875.434,91 C pour les derniers travaux réalisés en 2023.



• 2021-2027 :

La Commission européenne a approuvé officiellement le Programme FEDER en décembre 2022. Suite à notre appel à projet, 35 sites ont été retenus représentant une enveloppe de 142.888.821,49 C.

Actuellement, nous sommes à l'étape des études pour lesquelles nous avons dépensé en 2023 un montant de 843.021,67 C.

➢ Plan Marshall

La déclaration de politique régionale 2004-2009 fixait deux axes de priorité au Gouvernement wallon, à savoir : remettre en état ou assainir rapidement les sites peu ou pas pollués et assainir les sites pollués et qui présentent des dangers pour la santé ou l'environnement. Cette dernière mission a été directement confiée à SPAQuE.

Par décision du 9 février 2006, le Gouvernement wallon a adopté un arrêté confiant à SOWAFINAL une mission déléguée pour la mise en œuvre du financement alternatif du programme d'assainissement des sites d'activités économiques désaffectés pollués.

SOWAFINAL récolte pour le compte de SPAQuE, les versements annuels effectués par la Région wallonne à titre de subvention des travaux d'assainissement et de rénovation.

En cours d'année, le compte de résultats de SPAQuE présente d'importantes pertes liées aux charges des remboursements des emprunts.

Ces pertes sont incorporées au capital en même temps que ce dernier est augmenté par le versement des fonds mis à disposition à cet effet chez SOWAFINAL par la Région.

Le remboursement des prêts consentis à SPAQuE d'un total de 247.613.769 C est donc assuré par des augmentations de capital successives sur base des fonds mis à disposition à cette fin chez SOWAFINAL par la Région.

En 2023, l'ensemble des frais affectés au Plan Marshall porte le total utilisé du financement à 232.789.271,94 C dont 274.605,45 C durant l'année 2023.

➢ Plan Marshall 2.Vert

La convention cadre entre la Région wallonne, Belfius et Sowafinal a été signée le 23 mai 2012. L'enveloppe prévue pour le Plan Marshall 2.Vert s'élève à 132.136.231 C.

Le financement PM2 a été utilisé à concurrence d'un total de 81.458.281,78 C dont 4.885.128,12 C en 2023. Le mécanisme de financement est identique à celui du premier Plan Marshall.



Missions Délégées :

➤ Plan de Relance

Dans le cadre du Plan de Relance, le Gouvernement a confié à Spaque plusieurs missions :

- **Projet 122** : Accélérer la réhabilitation des décharges prioritaires.

Suite à l'arrêté du Gouvernement du 14 décembre 2023, un financement complémentaire d'un montant de 28.350.000 € a été octroyé à Spaque, portant ainsi l'enveloppe à 44.400.000 €.

Pour la réhabilitation des 7 décharges prévues dans la programmation, Spaque a dépensé 1.442.313 € durant l'année 2023.

- **Projet 143** : Reconversion des friches et constitution d'une réserve foncière.

Suite à l'arrêté du Gouvernement du 1^{er} décembre 2022, Spaque a été mandatée pour la réhabilitation de 15 friches industrielles. Un montant de 37.500.000 € lui a été octroyé. Les dépenses pour l'année 2023 s'élevaient à 430.109 €.

Suite à l'arrêté du Gouvernement du 9 décembre 2021, Spaque a reçu une enveloppe de 2.500.000 € pour constituer une réserve foncière.

- **Projet 219** : Plan Intégré de la Ville.

Dans le cadre du soutien aux projets urbains de plusieurs communes, Spaque a été mandatée par le Gouvernement pour effectuer les études et les travaux de réhabilitation. La convention avec la ville concernée prévoit que Spaque refacture ces dépenses.

En 2023, un montant de 267.856 € a été dépensé.

➤ SAREC.

En 2023, dans le cadre d'une procédure d'urgence environnementale, le Gouvernement wallon a mandaté Spaque pour gérer et évacuer les déchets de la société SAREC.

Pour cette mission une enveloppe de 8.000.000 € a été dédiée.

➤ Mission Déléguée en matière de sites de réhabilitation paysagère et environnementale.

En 2020, le Gouvernement a décidé de transférer la mission déléguée en matière de site de réhabilitation paysagère à la Spaque.

En 2023, un montant de 134.042 € a été remboursé aux partenaires de la mission.



Compte de résultats

Le chiffre d'affaires représente l'intervention de la Région wallonne dans les frais relatifs aux différentes activités de SPAQuE et d'autre part, la facturation à des tiers pour diverses prestations.

Les autres produits d'exploitation sont surtout composés du financement des travaux de réhabilitation du CET d'Erpion par Intersud.

Les provisions constituées pour couvrir les charges relatives aux sites repris aux Plan Marshall 1 et 2 Vert sont utilisées au fur et à mesure des travaux de réhabilitation réalisés sur ces sites.

Les charges financières correspondent aux annuités de remboursement des emprunts relatifs aux mécanismes de financements alternatifs Sowafinal 1 et 2. A noter qu'en 2023, Spaque a contracté la dernière tranche de l'emprunt correspondant au Plan Marshall 2. Vert. Celle-ci s'élève à 62.136.231 €.

L'exercice dégage une perte de 31.290.738 €. Il est proposé d'affecter ce montant en perte à reporter.

Les pertes reportées sont principalement composées des annuités de remboursement des emprunts Sowafinal 1 et 2 que la Région s'est engagée à couvrir par des augmentations de capital successives.

En effet, les conventions cadre du 05 octobre 2006 et du 23 mai 2012 entre la Région wallonne, la SOWAFINAL et Dexia Banque, devenue Belfius, précisent que « pour SPAQuE, qui est chargée de la réhabilitation des sites pollués sur la base des programmes physiques de financement alternatif arrêtés par le Gouvernement wallon, le remboursement des prêts consentis par la banque sera assuré par augmentations de capital successives, souscrites et libérées par la Région. Pour permettre la mise en place de ce financement alternatif, la Région s'engage à verser annuellement à SOWAFINAL des montants spécifiques jusqu'à apurement complet des dettes d'emprunts consentis par la banque aux opérateurs. »

L'équilibre du mécanisme repose sur l'engagement pris par la Région wallonne de décaler chaque année les fonds nécessaires pour permettre à SPAQuE de faire face aux remboursements des emprunts liés à ce financement alternatif.

• Bilan

Les immobilisations corporelles sont composées des terrains que SPAQuE exploite elle-même dans le cadre de la recherche et du développement des énergies vertes avec notamment des installations photovoltaïques amorties sur 25 ans correspondant à leur durée de vie.

Les créances commerciales représentent principalement les factures à établir à la Région wallonne pour le contrat de gestion 2023 ainsi que les Plans de Relance.

Les autres créances sont principalement composées de T.V.A à récupérer.



Les comptes de régularisation d'actif sont principalement composés du compte Capital différé représentant l'engagement de la Région wallonne dans le cadre du financement alternatif. La diminution de cet engagement au fur et à mesure du capital d'emprunt remboursé annuellement se fait par le biais d'un compte spécifique de la catégorie autres charges financières. Dès lors, l'annuité de remboursement complète (capital + intérêt) impacte le compte de résultat de SPAQuE.

Les dettes représentent pour majeure partie le solde de la ligne de crédit liée à ce financement du Plan Marshall et Plan Marshall 2.Vert. dont le mécanisme prévoit le remboursement par augmentations successives du capital de SPAQuE.

2. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

3. CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Suite aux inondations exceptionnelles de juillet 2021, le Gouvernement wallon a confié une mission déléguée à la SPAQUE en vue d'assurer la gestion des déchets issus des inondations répercutées sur les communes et intercommunales ainsi que les pollutions aux hydrocarbures.

4. ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

SPAQuE participe à l'élaboration des normes sol et à différents projets de recherche notamment dans le landfillmining (Regeneratis), la recherche de méthodes innovantes pour la décontamination des sols (Posidon).

5. EXISTENCE DE SUCCURSALES

Néant.

6. PERTE REPORTÉE OU PERTE DE L'EXERCICE PENDANT DEUX ANNÉES CONSECUTIVES (ART. 3 :6 du CSA)

Le Conseil d'Administration décide du maintien des règles comptables dans le principe de continuité de l'activité. Cette décision est justifiée par le fait que les liquidités permettent de faire face aux obligations de la société à court et à long terme.

En effet, les pertes reportées sont dues à la comptabilisation particulière des mécanismes de financement alternatifs du plan Marshall 1 et 2.Vert.

La Région wallonne s'est engagée à couvrir ces remboursements par des augmentations de capital successives.

Les pertes reportées au 31/12/2023 sont relatives aux annuités de remboursement d'emprunt de l'année 2023.

Pour régulariser la situation, SPAQUE doit obtenir du Gouvernement wallon l'accord lui permettant de réaliser, comme chaque année, les augmentations de son capital avec les montants versés par la Région wallonne chez Sowafinal à cet effet. Nous sommes en attente de l'obtention de cet accord.



Ces montants sont prévus au budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2023 (décret du 21 décembre 2022) aux Allocations de Base suivantes de la Division Organique 16, Programme 03 :

- A.B. 61.04.41 – Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif de l'assainissement et de la rénovation des sites d'activités économiques désaffectés pollués (Plan Marshall 1) (Crédits engagement : 27,150 millions)
- A.B. 61.06.41 – Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des sites pollués (Plan Marshall 2.vert) (Crédits engagement : 14,702 millions).

7. TOUTE AUTRE INFORMATION EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS

Néant.

8. RISQUES ET INCERTITUDES

Les opérations de réhabilitation dans le cadre du Plan Marshall et Plan Marshall 2. Vert reposent sur un mécanisme de financement alternatif.

Concrètement, le principe de comptabilisation des opérations liées au Plan Marshall est le suivant :

- Provisionnement du montant estimé de la réhabilitation ;
- Création d'un compte qui traduit l'engagement de la Région wallonne d'augmenter le capital ;
- Utilisation des provisions au fur et à mesure des dépenses de réhabilitation ;
- Réception des tranches d'emprunt ;
- Augmentation de capital ;
- Avec ces augmentations de capital, SPAQuE, par l'intermédiaire de SOWAFINAL, rembourse l'emprunt.

L'équilibre général du mécanisme repose sur l'engagement pris par la Région Wallonne de dégager chaque année les montants nécessaires pour permettre à SPAQuE de faire face aux remboursements des emprunts liés à ce financement alternatif.



LES CERTIFICATIONS

CERTIFICAT

EN ISO 9001 : 2015
Système de Management de la Qualité

VINÇOTTE sa

Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde, Belgique

Il est certifié que **SPAQUE SA**

sis à **Avenue Maurice Destenay 13**
4000 LIEGE
Belgique

a établi et tient à jour un système qualité conforme aux exigences de la norme EN ISO 9001 : 2015 "Systèmes de Management de la Qualité" pour :

Activités d'inventaire, de suivi actif, d'études d'orientation, de caractérisation et de faisabilité, de mise en œuvre d'assainissement et de réhabilitations de sites potentiellement pollués, d'expertise et de sensibilisations et d'informations en matière d'environnement

Le présent certificat est basé sur le résultat d'un audit qualité, documenté dans le rapport d'audit **60968452**.

Numéro du certificat : 03 QMS 2030f
Date de délivrance initiale : 26 mai 2003
Valable du 12 juillet 2021 jusqu'au 25 mai 2024

Les informations complémentaires concernant le périmètre de ce certificat et l'application des exigences de EN ISO 9001 : 2015 peuvent être obtenues auprès du titulaire de ce certificat.

Le présent certificat a été octroyé lors de la Commission de Certification du 12 juillet 2021 moyennant respect du Règlement Général de Vinçotte sa.



Au nom de l'organisme de certification:

Daniëlla Segers
Président de la Commission de Certification



CERTIFICAT

EN ISO 14001 : 2015
Système de Management de l'Environnement

VINÇOTTE sa

Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde, Belgique

Il est certifié que **SPAQUE SA**

sis à **Avenue Maurice Destenay 13**
4000 LIEGE
Belgique

a établi et tient à jour un système environnemental conforme aux exigences de la norme EN ISO 14001 : 2015 "Systèmes de Management de l'Environnement" pour :

Activités d'inventaire, de suivi actif, d'études d'orientation, de caractérisation et de faisabilité, de mise en œuvre d'assainissement et de réhabilitations de sites potentiellement pollués, d'expertise et de sensibilisations et d'informations en matière d'environnement

Le présent certificat est basé sur le résultat d'un audit environnemental, documenté dans le rapport d'audit **60968452**.

Numéro du certificat : 03 EMS 100f
Date de délivrance initiale : 26 mai 2003
Valable du 12 juillet 2021 jusqu'au 25 mai 2024

Les informations complémentaires concernant le périmètre de ce certificat et l'application des exigences de EN ISO 14001 : 2015 peuvent être obtenues auprès du titulaire de ce certificat.

Le présent certificat a été octroyé lors de la Commission de Certification du 12 juillet 2021 moyennant respect du Règlement Général de Vinçotte sa.



Au nom de l'organisme de certification:

Daniëlla Segers
Président de la Commission de Certification





SPAQUE sa
Avenue Maurice Destenay, 13
4000 Liège - Belgique

Tel : +32 4 220 94 11
E-mail : communication@spaque.be

www.spaque.be



Éditeur responsable :
SPAQUE Av. Maurice Destenay, 13 - B-4000 Liège